

Rapport annuel 2008

PROTECTION. SÉCURITÉ. STABILITÉ.



Ontario

Deposit Insurance
Corporation of Ontario

Société ontarienne
d'assurance-dépôts

Table des matières

1	Lettre d'accompagnement
2	Mission, vision, valeurs
3	Gouvernance de la Société, personnel de la SOAD
4	Conseil d'administration de la SOAD
6	Sous-comités du Conseil
7	Rapport de l'Ombudsman
8	Message du président du conseil d'administration
10	Message du chef de la direction
12	Commentaires et analyses de la direction
15	• Modèle de fonctionnement de la SOAD pour 2009
16	• Aperçu de la fiche de rendement équilibrée de 2009
18	• Gestion des risques de la SOAD
19	• Rendement en fonction des objectifs stratégiques de 2008
21	• Examen des résultats financiers
24	Responsabilité de la direction et Rapport des vérificateurs
25	État consolidé de la situation financière
26	État consolidé des résultats d'exploitation et de l'évolution du fonds de réserve d'assurance-dépôts
27	État consolidé du résultat étendu
28	État consolidé des flux de trésorerie
29	Notes afférentes aux états financiers consolidés
35	Liste des établissements assurés

Publications disponibles sur le site Web de la SOAD

Publications de la Société

- Rapport annuel

Informations pour les établissements membres

- Communiqués au mouvement
- Guide de l'administrateur
- Guide d'exécution pour le Rapport des fédérations (RAF) et le Rapport des fédérations déposé annuellement (RAFDA)
- Instruments de prêts commerciaux
 - Liste de surveillance
 - Cotation du risque de crédit
 - Codes des industries et risque lié à la concentration
- Feuille de calcul (BRI) et Lignes directrices
- Manuel d'examen indépendant
- Manuel de référence des saines pratiques commerciales et financières
- Note d'orientation (Prêts) pour Caisses de catégorie 1
- Note d'orientation (Prêts) pour Caisses de catégorie 2
- Note d'orientation - Mesure et gestion du risque structurel
- Nouvelles normes comptables et Rapports de la SOAD
- Perspectives du mouvement
- Règlement administratif n^o 3 de la SOAD
- Règlement administratif n^o 5 de la SOAD
 - Guide de travail pour l'évaluation, Conseil d'administration
 - Guide de travail pour l'évaluation, Direction
 - Guide de travail sur les prêts commerciaux
- Règlement administratif n^o 6 de la SOAD
 - Guide d'application du Règlement administratif n^o 6, Prêts douteux
- SOAD Info
- Statistiques financières
- Vos dépôts sont protégés et QFP



Imprimé sur du papier recyclé

Société ontarienne d'assurance-dépôts

4711, rue Yonge, bureau 700

Toronto (Ontario) M2N 6K8

Tél.: 416 325-9444

1 800 268-6653 sans frais

Télécopieur : 416 325-9722

Site Internet : <http://www.soad.com>

Courriel : info@soad.com

4711 Yonge Street
Suite 700
Toronto ON M2N 6K8
Telephone: 416-325-9444
Toll Free: 1-800-268-6653
Fax: 416-325-9722

4711, rue Yonge
Bureau 700
Toronto (Ontario) M2N 6K8
Téléphone : 416 325-9444
Sans frais : 1 800 268-6653
Télécopieur : 416 325-9722



David Yule

Chair of the Board

Président du Conseil d'administration

Le 18 mars 2009

L'honorable Dwight Duncan
Ministre des Finances
Édifice Frost Sud, 7^e étage
7, Queen's Park Crescent
Toronto (Ontario) M7A 1Y7

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter, ainsi qu'au Surintendant de la Commission des services financiers de l'Ontario, le Rapport annuel de la Société ontarienne d'assurance-dépôts pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Mission

**Protéger les déposants et contribuer à la stabilité
du mouvement ontarien des caisses populaires et credit unions.**

Vision

**Nous contribuerons à la solidité, à la stabilité et au succès du mouvement ontarien
des caisses populaires et credit unions en exerçant efficacement nos fonctions de
réglementation de la solvabilité et d'assureur de dépôts.**

Valeurs

En remplissant notre mandat et en réalisant notre vision et notre mission, nous appliquerons les valeurs suivantes :

Excellence et professionnalisme

- La SOAD aura en permanence un effectif hautement compétent et diversifié qui exercera ses fonctions de manière à promouvoir le professionnalisme et l'excellence.

Respect et équité

- Les employés feront preuve de respect et d'équité envers tous.
- La SOAD agira et appuiera ses employés de manière cohérente et équitable.

Intégrité et fiabilité

- Les employés s'acquitteront de leurs fonctions et de leurs responsabilités en se conformant à des normes d'éthique de la première rigueur, notamment en respectant le caractère confidentiel de l'information délicate.

Communications et esprit d'équipe

- Les employés communiqueront librement et collaboreront entre eux et avec leurs partenaires dans la poursuite du mandat de la SOAD.

Intendance financière

- La SOAD se comportera en organisme responsable qui privilégie sans cesse l'efficacité et l'efficacé au profit de tous ses intervenants et gère son activité avec un souci d'efficacité et d'économie.

Gouvernance de la Société

La Société ontarienne d'assurance-dépôts est un organisme de la province de l'Ontario créé en 1977 et exerçant ses activités en vertu de la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions*. La Loi définit les objectifs, pouvoirs et fonctions de la SOAD ainsi que les modalités générales de l'assurance-dépôts et d'autres paramètres administratifs. La Société s'acquitte de ses fonctions dans un cadre juridique établi par la Loi, la Directive du Secrétariat du Conseil de gestion du gouvernement sur l'établissement d'organismes et leur responsabilité, ainsi que d'autres lois en la matière. En dernier ressort, elle est tenue de rendre compte de sa gestion à l'assemblée législative par l'intermédiaire du ministre des Finances.

La Loi exige que le conseil d'administration de la SOAD « gère les affaires de la Société ou en surveille la gestion... ». Le conseil d'administration peut comprendre jusqu'à onze personnes, toutes nommées par le lieutenant-gouverneur en conseil pour des périodes variables habituellement limitées à trois ans. Parmi les critères de nomination des administrateurs figurent les suivants :

- avoir acquis de l'expérience dans l'industrie des services financiers;
- comprendre les principes du mouvement des caisses populaires et credit unions, sa structure et son mode de fonctionnement;
- avoir siégé à un conseil d'administration, suivi une formation d'administrateur ou acquis de l'expérience dans le milieu des affaires ou le milieu universitaire;
- comprendre les concepts des affaires, l'exploitation d'une entreprise et les rapports financiers;
- savoir bien communiquer, faire preuve de pensée stratégique et savoir prendre des décisions et exercer son jugement en tenant compte des circonstances.

La SOAD suit un processus de nomination tout à fait particulier afin d'être certaine de recruter les personnes les plus qualifiées pour son conseil. En plus d'une description de poste, elle a élaboré un profil de compétence pour les administrateurs. Elle a aussi établi pour l'ensemble du conseil un profil de représentation par sexe, expérience, compétence et lieu géographique en vue de conserver un bon équilibre entre ces éléments. Un comité du conseil sélectionne et rencontre tous les candidats en puissance avant d'en recommander la nomination au ministre. Dans chaque cas, la SOAD propose au ministre plusieurs candidats par poste. Une fois que le ministre a fait son choix, la recommandation est soumise à l'approbation du Cabinet.

La SOAD applique les meilleures pratiques de gouvernance, à savoir :

- un processus officiel d'orientation des administrateurs;
- le perfectionnement permanent des administrateurs;
- la planification de la relève au sein du conseil;
- l'évaluation annuelle du conseil avec communication des résultats;
- les séances à huis-clos périodiques;
- une séance de planification stratégique annuelle.

Le conseil se fixe également des objectifs annuels par rapport auxquels il mesure son rendement. Il s'agit, entre autres, de stratégies de gestion des risques et de communication avec les intervenants, de gestion des cadres et de rapports et de contrôles de gestion.

La SOAD est membre du centre de régie des entreprises publiques du Conference Board du Canada, auquel elle participe activement. Elle y trouve des enseignements sur les pratiques exemplaires actuelles ou imminentes qui favorisent la poursuite de l'excellence en administration.

Le personnel de la SOAD

Giovanna Arnold • Adrienne Barber • Patricia Bazinet • Suzanne Boyer • Alla Brachman • Barry Brydges • John Burgman • Richard Dale • Gerry Daoust • Tony D'Errico • Bob Edmison • Brigitte Elie • Bill Foster • Carmen Gheorghe • Sharon Haslett • John Hutton • Entela Josifi • Yasmin Khoja • Steve Kokaliaris • Jim Maxwell • Alana McLeary • Niall O'Halloran • Danny Pianezza • Naile Piranaj • Andy Poprawa • Andy Rechtshaffen • Mercedes Ruano • Suzanne Tucker • Nelson Verdecia • Grace Wen • Michael White • Richard White • Winnie Yu.

Conseil d'administration de la SOAD



DAVID YULE, B.COM., FCA, PRÉSIDENT DU CONSEIL

David Yule, président du conseil, a pris sa retraite en 1997 comme associé d'Ernst & Young, plus particulièrement au sein du cabinet de vérification des établissements financiers et de celui de juricomptabilité. Il siège actuellement à plusieurs conseils d'administration et continue de tenir un cabinet de consultation financière. Le troisième mandat de M. Yule a débuté le 23 mars 2006 et prend fin le 22 mars 2009.



ANDRÉ AUGER, B.A., M.ED.

André Auger est directeur d'école primaire à la retraite. Il compte vingt ans d'expérience en tant que membre du conseil d'administration de diverses caisses populaires, dont dix ans comme président. Il a aussi exercé les fonctions de président et de vice-président du conseil de L'Alliance des caisses populaires de l'Ontario ltée. Il s'occupe également activement d'organisations et de clubs philanthropiques au niveau local. Le premier mandat de M. Auger a débuté le 5 janvier 2006 et prend fin le 4 janvier 2009.



JANE DAVIS, B. SC. (SPÉC.), MM, ICD.D

Jane Davis est une professionnelle chevronnée de la gestion des risques et du changement. Elle possède de solides antécédents en gestion du patrimoine, courtage, fonds communs de placement, services conseils en placements et services bancaires privés. Elle a aussi l'expérience de la vente dans le secteur des services bancaires aux établissements et aux entreprises, et elle comprend bien les défis que pose la gestion opérationnelle. M^{me} Davis a occupé des fonctions au rayonnement international, tant dans le domaine de la gestion du patrimoine que dans celui de la gestion des risques posés par les services bancaires aux entreprises. Depuis qu'elle a obtenu son titre professionnel de l'ICD au début de 2006, elle siège à titre d'administratrice indépendante au conseil de trois entreprises et d'un organisme sans but lucratif. Elle est également membre de trois comités d'examen des placements du secteur des fonds d'investissement. Le premier mandat de M^{me} Davis a débuté le 12 août 2008 et prend fin le 11 août 2011.



ROBERT HAMMOND, B.A., M.B.A., FICA

Robert Hammond, actuaire de profession, a passé 29 ans au Département fédéral des assurances et à l'organisation qui lui a succédé, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). À diverses époques, il a été chargé de la supervision des sociétés d'assurance fédérales, des établissements de dépôts autres que des banques, des centrales de caisses de crédit et des régimes de retraite. En sa qualité de surintendant des assurances et, par la suite, de surintendant adjoint au BSIF, il a siégé pendant 10 ans au conseil d'administration de la Société d'assurance-dépôts du Canada. De 1992 jusqu'à sa retraite en 2003, il a été chef de la direction de l'Association canadienne des paiements, organisme responsable du système de compensation et de règlement du Canada, qui compte parmi ses membres des centrales de caisses de crédit, des fédérations de caisses populaires et des credit unions indépendantes. Le premier mandat de M. Hammond a débuté le 30 mai 2006 et prend fin le 29 mai 2009.



CAROL LEMELIN, CMA

À titre de chef des finances de la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent, Carol Lemelin a eu la responsabilité générale des finances, des technologies de l'information et des télécommunications, de la vérification interne, des recettes et des prévisions. Il a été président du conseil d'administration de la Caisse populaire de Cornwall Inc., et a aussi servi le même conseil à divers titres pendant plusieurs années. Le premier mandat de M. Lemelin a débuté le 20 juin 2007 et prend fin le 19 juin 2010.

**COLIN LITTON, FCA, ICD.D**

Fellow de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario et administrateur agréé, Colin Litton est un associé retraité de KPMG, où ses fonctions l'ont appelé à travailler dans les cabinets sud-africain, australien et canadien de l'entreprise. Au cours de sa carrière auprès de KPMG, il a principalement été chargé de fournir des services de vérification et de consultation à des banques, à des régimes de retraite, à des fonds d'investissement et à d'autres entités du secteur des services financiers. Il a aussi présidé le Comité consultatif des vérificateurs du Secteur des institutions de dépôts au Bureau du surintendant des institutions financières Canada jusqu'à ce qu'il cesse d'exercer sa profession au Canada. Son premier mandat a débuté le 12 août 2008 et se terminera le 11 août 2011.

**PAUL MULLINS, B.A., LL.B.**

Paul Mullins est avocat et possède son propre cabinet dans le comté de Windsor-Essex depuis 1971. Il a été commissaire au Tribunal fédéral des droits de la personne. Il est maintenant administrateur et ancien président de la Windsor Homes Coalition qui fournit des logements à loyers modiques aux familles à faible revenu. Depuis plus de 25 ans, il siège au conseil d'administration de la United Communities Credit Union (autrefois Woodslee Credit Union) en qualité d'administrateur et/ou président. Cette credit union compte 35 000 sociétaires et a un actif de plus de 575 millions de dollars. Le deuxième mandat de M. Mullins a débuté le 7 mars 2007 et prend fin le 6 mars 2010.

**LAURA TALBOT, MBA, CMA, FCMA, ICD.D, VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL**

Laura Talbot est présidente désignée du conseil et présidente du TalbotAllan Consulting Group. Elle a occupé auparavant des postes de cadre supérieur à l'Université de Waterloo, au gouvernement fédéral, à la Croix-Rouge canadienne, à l'administration de plusieurs services publics et à la Bank One des États-Unis. Elle possède une solide expérience de la gouvernance des entreprises et siège actuellement à des conseils d'administration et des comités divers, au service, notamment, du Conseil de surveillance de la normalisation comptable, du Partenariat canadien contre le cancer, de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, du Conseil ontarien de la qualité des services de santé, de Desjardins Sécurité financière – assurance vie, de la Société des comptables en management du Canada (Comité des pensions), du Conseil des fellows (FCMA) du Québec, et elle est membre à vie des Dirigeants financiers internationaux du Canada. Elle a aussi été vice-présidente du conseil d'administration de la CS COOP et présidente de la Société des comptables en management du Canada, pour ne citer que ces organismes. Le quatrième mandat de M^{me} Talbot a débuté le 18 février 2009 et se terminera le 18 février 2011. Elle a été nommée présidente du conseil à compter du 22 mars 2009.

**LESLIE THOMPSON, MBA, MFA, FCSI, ICD.D**

Leslie Thompson est la présidente de LESRISK, Debt and Risk Management Inc. Consultante en gestion du risque d'entreprise, elle a occupé des postes de cadre supérieur auprès d'établissements financiers et d'administrations publiques. Elle est ancienne vice-présidente de la Union Bank of Switzerland et de la Chase Manhattan Bank, et elle a dirigé le démarrage du Trésor de la province de l'Ontario (devenu Office ontarien de financement). M^{me} Thompson siège au conseil de plusieurs entreprises, en plus de celui de la SOAD; elle est notamment fiduciaire du comité du fonds d'amortissement de la Ville de Toronto, présidente du comité consultatif sur les placements de la Ville de Toronto, et elle siège au conseil d'organismes communautaires et artistiques. Elle possède, entre autres, une maîtrise en administration des affaires, l'accréditation de l'Institut des administrateurs de sociétés, et elle est fellow de l'Institut canadien des valeurs mobilières. Son deuxième mandat a débuté le 19 novembre 2008 et prendra fin le 18 novembre 2011.

**PATRICK DEUTSCHER, OBSERVATEUR, MINISTÈRE DES FINANCES**

Patrick Deutscher a été nommé sous-ministre adjoint du Bureau des politiques économiques (BPE) et économiste en chef du gouvernement de l'Ontario en octobre 2006. Il occupait auparavant le poste de directeur, Direction des prévisions et de l'analyse en matière d'économie et de revenu, au BPE. Il est entré à la fonction publique de l'Ontario en 1981, où il a travaillé au BPE jusqu'en 1987, auquel moment il est entré en fonctions au ministère fédéral des Finances dans l'Est de l'Ontario. Il a travaillé à la Direction des politiques économique et fiscale du ministère fédéral jusqu'à la fin de 1992, quand il a réintégré le gouvernement de l'Ontario, toujours au BPE. Au début de sa carrière d'économiste, il a travaillé à Environnement Canada et à la Compagnie pétrolière impériale Ltée. M. Deutscher est originaire de l'Ouest et a des racines dans les trois provinces des Prairies. Son premier diplôme est un baccalauréat en psychologie de l'Université de l'Alberta. Par la suite, il a obtenu une maîtrise en économie de l'Université York et un doctorat de l'Université de Toronto.

Sous-comités du conseil

(au 31 décembre 2008)

COMITÉ DE LA VÉRIFICATION ET DES FINANCES

Ce comité examine les politiques et procédures de placement ainsi que les états financiers mensuels et annuels de la Société. Il est également chargé d'étudier les résultats obtenus par les vérificateurs externes à l'examen des états financiers annuels. Le comité examine aussi les recommandations formulées par le vérificateur interne au sujet des contrôles et procédures internes et il s'assure de la prise de mesures appropriées.

- Laura Talbot, *présidente*
- André Auger
- Carol Lemelin
- Colin Litton
- David Yule, *membre d'office*

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Ce comité examine les politiques ayant trait aux ressources humaines de la Société, aux salaires et avantages sociaux et aux questions connexes, et il adresse des recommandations au Conseil.

- Paul Mullins, *président*
- André Auger
- Laura Talbot
- David Yule, *membre d'office*

COMITÉ DE GESTION DU RISQUE

Ce comité examine les principaux risques, y compris l'exposition au risque d'assurance-dépôts de la Société, et il adresse des recommandations au Conseil relativement au Cadre de gestion des risques d'entreprise, des programmes et des lignes directrices en matière d'évaluation et de gestion du risque.

- Leslie Thompson, *présidente*
- Bob Hammond
- Jane Davis
- David Yule, *membre d'office*

RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOAD EN 2008*				
	Conseil de la SOAD	Comité de gestion du risque	Comité de la vérification et des finances	Comité des ressources humaines
Nombre de réunions	5	4	4	4
Nombre des membres	7-9	2-3	3-4	3
Participation attendue des administrateurs	40	11	13	12
Participation réelle des administrateurs	39	11	13	12
% Participation des administrateurs	98 %	100 %	100 %	100 %

* La participation de MM. D. Yule, *membre d'office* et Patrick Deutscher, *Observateur* du MF, aux réunions des comités n'est pas incluse.



Rapport de l'Ombudsman

Beryl Roberto
Ombudsman

Le bureau de l'Ombudsman a été mis sur pied en avril 2008 par le conseil d'administration de la Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD), à la suite d'une demande du ministre des Finances et de consultations auprès du mouvement des caisses populaires et des credit unions de l'Ontario. Cette initiative a pour but de répondre aux besoins des établissements assurés et de leurs sociétaires afin d'examiner les plaintes non réglées dans les secteurs opérationnels et de dégager des conclusions suivant un examen indépendant des faits. Les plaintes doivent porter sur des litiges de réglementation entre des établissements assurés et la SOAD, ou sur des différends entre des déposants ou des emprunteurs au sujet d'établissements en liquidation. Dans le cadre de l'examen des plaintes, l'Ombudsman peut formuler des recommandations non exécutoires à la SOAD lorsqu'elle le juge pertinent. L'Ombudsman relève directement du conseil d'administration et elle est indépendante des programmes opérationnels.

Le site Web de la SOAD renferme des renseignements concernant le mandat de l'Ombudsman, des formulaires de plainte, les coordonnées de personnes ressources et la liste des situations où l'Ombudsman n'a pas la compétence, notamment lorsqu'un établissement assuré est visé par une ordonnance d'administration ou de liquidation.

Au nombre des activités en 2008, mentionnons :

- 1.l'établissement de procédures approuvées par le conseil d'administration afin d'assurer le fonctionnement ordonné du bureau;
- 2.le dépôt de rapports d'étape à chaque réunion du conseil d'administration au sujet des activités en cours;

- 3.le suivi de deux dossiers déposés par des sociétaires d'établissements liquidés, qui ont été rapidement réglés par la direction de la SOAD;
- 4.l'examen d'une plainte déposée auprès du ministre au sujet d'une credit union assujettie à la surveillance de la SOAD. Cette plainte a fait l'objet d'un examen approfondi, et une réponse a été fournie au plaignant. Une recommandation visant à améliorer le processus de sensibilisation dès le lancement d'une procédure de surveillance pour que les administrateurs de l'établissement membre saisissent mieux le mandat de surveillance a été appuyée par le conseil d'administration et la direction de la SOAD, et elle a été mise en œuvre.

Le conseil d'administration, la direction et les employés de la SOAD ont accordé leur entière collaboration et leur soutien pendant toute l'année.

En 2009, le processus de règlement des plaintes sera amélioré en veillant à ce que l'information requise par les établissements membres et leurs sociétaires pour établir la communication avec le personnel de la SOAD qui peut aider à régler les problèmes soit accessible sur le site Web. Ce processus amélioré comprendra des mesures pour soumettre les problèmes non réglés au président et chef de la direction à titre de dernière personne-ressource. Si une plainte n'est pas réglée à ce niveau, le bureau de l'Ombudsman fournit une tribune où les établissements membres et leurs sociétaires peuvent participer à une audience juste et impartiale. La SOAD s'engage à poursuivre ses efforts en vue de mieux faire connaître le processus de règlement des plaintes et le rôle du bureau de l'Ombudsman.

Beryl Roberto, *Ombudsman*
Tél. : 416 325-9446
Courriel : ombudsman@soad.com



Message du président du conseil d'administration : *Changements et défis*

David Yule

Président du Conseil d'administration

Au nom du conseil d'administration, j'ai le plaisir de présenter notre rapport annuel au gouvernement et à nos autres intervenants.

L'année 2008 a été riche en défis pour de nombreuses raisons. Notamment, la mutation rapide et sans précédent du contexte économique a imposé de fortes pressions aux marchés et aux établissements financiers du monde entier. La confiance témoignée aux marchés et aux établissements mêmes a été mise à l'épreuve. Dans bien des pays, les perturbations ont revivifié l'intérêt que les consommateurs portent à la sécurité offerte par l'assurance-dépôts.

Le contexte actuel offre à la SOAD l'occasion de se faire valoir auprès des intervenants. Nous continuons à remplir notre mandat en garantissant que chaque déposant assuré est protégé pleinement contre la perte de ses dépôts. De fait, jamais un déposant n'a perdu de fonds confiés à une caisse populaire ou credit union en Ontario.

Ces quelques dernières années, la SOAD s'est appliquée, de concert avec ses partenaires du mouvement, à assurer la sécurité et la solidité de toutes les caisses populaires et credit unions. Dans l'ensemble, les niveaux de capitalisation et de liquidité dépassent largement les seuils fixés par la réglementation. Malgré une provision importante pour pertes en 2008, le fonds de réserve de l'assurance-dépôts demeure au niveau de 50 points

de base des dépôts assurés. Nous poursuivrons notre collaboration avec les établissements particuliers pour les aider à rester financièrement et opérationnellement sains, afin qu'ils puissent atteindre leur but, c.-à.-d. de servir leurs sociétaires et fournir des services à la collectivité.

Bien que les perspectives de 2009 soient incertaines, nous avons confiance en la capacité du mouvement de se montrer à la hauteur des défis et de saisir les occasions qui s'offrent à lui.

En prévision de la promulgation des modifications prévues à la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions*, qui accroîtront les attributions de la SOAD relatives à la sécurité et à la solidité, le conseil et la direction se sont livrés à un examen approfondi de nos politiques et procédures afin de garantir que les nouvelles responsabilités seront prises en charge de façon efficace.

La SOAD accorde une importance considérable à ses propres normes de gouvernance. Son conseil d'administration continue de suivre les meilleures pratiques de gouvernance publiées dans les ouvrages spécialisés actuels, y compris les publications du Conference Board du Canada. Nos pratiques de gouvernance sont exposées dans le présent rapport annuel.

Je profite de l'occasion pour exprimer ma gratitude à tous les membres du conseil pour le dévouement et

le professionnalisme dont ils font preuve en travaillant ensemble dans l'intérêt de tous les intervenants. En parcourant leurs biographies respectives, le lecteur verra que tous nos administrateurs apportent à la SOAD un solide capital de compétences, de savoir-faire et d'expérience.

Au cours de l'année écoulée, Sherry MacDonald de Toronto et André Auger de Sturgeon Falls se sont retirés du conseil après six et trois années de service respectivement. Au nom du conseil et du personnel, je voudrais les remercier de leur apport précieux et de leur dévouement à la SOAD. En 2008, Jane Davis de Toronto et Colin Litton d'Oakville se sont joints au conseil. Les deux mettent au service de leur fonction une grande expérience, de fortes compétences et un enthousiasme sans borne.

« Bien que les perspectives de 2009 soient incertaines, nous avons confiance en la capacité du mouvement de se montrer à la hauteur des défis et de saisir les occasions qui s'offrent à lui. »

La SOAD a défini un certain nombre de priorités pour 2009 :

- mettre en œuvre une capacité de réglementation axée sur les risques;
- améliorer notre capacité d'évaluation et de surveillance des risques;
- encourager les établissements assurés à se doter de systèmes de gestion du risque d'entreprise;
- publier des lignes directrices et des consignes stratégiques sur les risques émergents;
- collaborer avec des vérificateurs externes à établir des consignes régissant les vérifications efficaces;

- mettre à jour les ententes qui sous-tendent les alliances stratégiques conclues avec nos divers intervenants.

En conclusion, nous croyons que notre orientation stratégique à long terme soutient l'objectif de notre mandat, qui consiste à rehausser la confiance des déposants, et l'objectif du mouvement, c.-à.-d. de renforcer sa compétitivité et sa capacité de répondre aux besoins des sociétaires. En continuant de faire preuve de vigilance par ses programmes d'évaluation et de gestion des risques et en se dotant d'une solide base financière, la SOAD pense qu'elle sera en mesure de bien protéger les déposants comme elle l'a toujours fait, de réduire le coût de la protection des dépôts et de contribuer à la stabilité des caisses populaires et credit unions de l'Ontario et donc, à la confiance qu'elles inspirent aux déposants. Nous sommes heureux de collaborer avec les divers intervenants à l'atteinte des objectifs précités.

Puisque je me retirerai du conseil en Mars 2009, je profite de l'occasion pour exprimer toute ma reconnaissance aux administrateurs, à la direction et au personnel, aussi bien qu'aux autres intervenants avec qui j'ai collaboré ces six dernières années, pour leur soutien et leurs conseils. Mon expérience a été véritablement enrichissante.

Au nom du conseil d'administration,

Le président,

David Yule



Message du chef de la direction :

2008 - Une année de défis

Andy Poprawa
Président et chef de la direction

Il ne fait aucun doute que 2008 passera à l'histoire comme étant l'une des années les plus éprouvantes de notre époque. Pour la première fois depuis des décennies, l'assurance-dépôts a suscité l'intérêt de nombreux milieux, notamment les médias, la sphère gouvernementale et le grand public. Les organismes de réglementation des services financiers et les assureurs-dépôts du monde entier ont été mis sous la loupe, tandis que les marchés étaient secoués et que d'énormes pressions ont pesé sur le système financier.

Les caisses populaires et credit unions de l'Ontario n'ont pas échappé aux pressions : plusieurs faits négatifs se sont répercutés sur leur rendement et leur situation. Notamment, la chute des taux d'intérêt a réduit leur rentabilité au moment même où les écarts de taux se rétrécissaient et qu'il se révélait impossible de abaisser les frais d'exploitation. Les liquidités se sont raréfiées lorsque les marchés du crédit ont réagi à la crise financière. La moins-value provoquée par la décote du papier commercial adossé à des actifs a aussi influé sur les bénéfices. Les pertes sur prêts ont augmenté sous l'effet de la dépréciation des biens immobiliers et des autres biens sur lesquels sont constituées les sûretés d'emprunts. En dernier lieu, les pertes occasionnées par des activités commerciales hasardeuses ont joué dans le recul du bénéfice net et des capitaux.

L'environnement précité et d'autres facteurs, par exemple la dérogation à la législation, à la réglementation et aux saines pratiques commerciales et financières, ont contraint quatre établissements membres à renoncer à leur activité et acculé un cinquième à la faillite. Malgré la faillite en question, la SOAD a pu protéger tous les dépôts. Les circonstances de chaque établissement lui étaient

propres, et il a fallu redoubler de créativité pour protéger les dépôts. Cependant, des coûts élevés ont été imputés au fonds d'assurance-dépôts.

En effet, en 2008, nous avons comptabilisé des pertes d'assurance de plus de 27 millions de dollars, les plus élevées de notre histoire. Elles ont fortement entravé nos démarches vers la cible du fonds de réserve au cours de l'année : à la fin de 2008, notre fonds de réserve se chiffrait à 50 points de base contre une cible de 61 points.

À mesure qu'ont fluctué le nombre, la complexité, la solidité financière et la santé opérationnelle des établissements membres, nous n'avons eu de cesse d'examiner notre organisation afin de confirmer que nous remplissions notre mandat tout en procurant de la valeur aux intervenants. Au cours de 2008, nous avons ajouté à nos effectifs trois équivalents temps plein en prévision d'un niveau d'activité accru, tout en engageant des frais d'exploitation nets de 9 % inférieurs à la somme prévue au budget.

Comme les taux d'intérêt étaient faibles, le rendement de nos placements effectués à même le fonds d'assurance a régressé en 2008. Toutefois, grâce à notre stratégie de placement robuste, dont les objectifs sont la sécurité, la liquidité et un rendement raisonnable, notre portefeuille ne comptait que des placements liquides, de qualité et à faible risque; par conséquent, nous n'avons accusé aucune perte de capital.

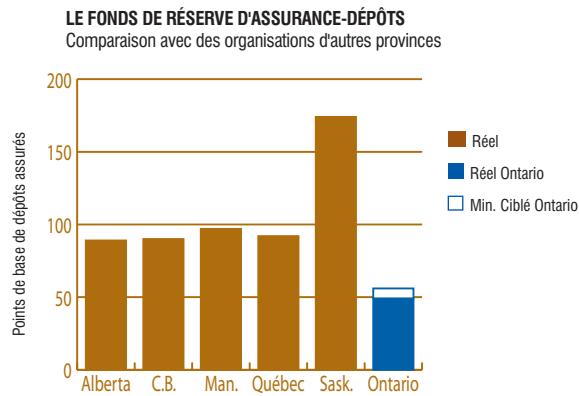
Lorsque les modifications apportées à la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions* seront promulguées, le mandat de la SOAD englobera la responsabilité à l'égard de la réglementation des

fonds propres, des liquidités et des autres aspects de la solvabilité. Les changements touchant le mandat procèdent des travaux en cours depuis que la Loi avait été modifiée la dernière fois. La Société entend s'acquitter de ses nouvelles responsabilités sous le signe de la transparence, de l'équité et de la souplesse et garantir ainsi à tous les établissements assurés un accès sans réserve aux critères sur lesquels reposera la prise de décisions aux termes de la réglementation. Au cours de l'exercice, nous avons distribué, aux fins de commentaires, un document décrivant des changements proposés au barème de primes imputées aux établissements assurés. Nous avons recueilli des commentaires positifs et intégré à la proposition plusieurs

« Le conseil d'administration et le personnel de la SOAD sont déterminés à assurer la protection, la sécurité et la stabilité du mouvement des caisses populaires et credit unions de l'Ontario au profit de tous les sociétaires. »

améliorations recommandées au système proposé. Toutefois, à mesure que l'exercice avançait, nous nous sommes rendus compte que nos niveaux originaux de cible de fonds de réserve ne seraient pas atteints. Alors nous avons décidé d'attendre d'avoir l'assurance de pouvoir atteindre notre cible de fonds de réserve avant de proposer au gouvernement des changements à la réglementation et une diminution des primes.

Dans l'esprit du mouvement coopératif, nous sommes heureux d'aider des administrations du monde entier à établir de solides régimes de réglementation et de protection des déposants aux fins des établissements financiers coopératifs. Nous continuons de présider l'International Credit Union Regulators Network (ICURN), un réseau mondial



d'organismes de réglementation des caisses populaires et credit unions qui a pour but de mettre en commun l'information et l'expérience. Pour obtenir de plus amples renseignements sur nos programmes et notre Société, nous invitons intervenants et lecteurs à se rendre sur notre site Web à l'adresse www.soad.com.

Nous prévoyons que les quelques prochaines années seront riches en défis pour certains établissements assurés, à mesure que la concurrence se resserrera et que les conditions économiques deviendront éventuellement incertaines dans quelques secteurs et régions. De nouvelles mesures de consolidation et de remaniement seront vraisemblablement prises pour défendre certains enjeux. Le conseil d'administration et le personnel de la SOAD sont déterminés à assurer la protection, la sécurité et la stabilité du mouvement des caisses populaires et credit unions de l'Ontario au profit de tous les sociétaires. Nous envisageons avec plaisir l'occasion de faire valoir de nouveau notre engagement en 2009.

En terminant, je tiens à exprimer ma reconnaissance à nos employés, qui forment un groupe de professionnels extrêmement dévoués et qui procurent à la SOAD le plus clair de sa force organisationnelle. Je suis obligé, également, envers le conseil d'administration pour les avis et l'appui qu'il continue de m'offrir. Je suis tout particulièrement redevable au président sortant, David Yule, pour ses sages conseils et son soutien au cours des trois dernières années.

Le président et chef de la direction,
Andy Poprawa, CA, C. Dir.

Commentaires et analyses de la direction

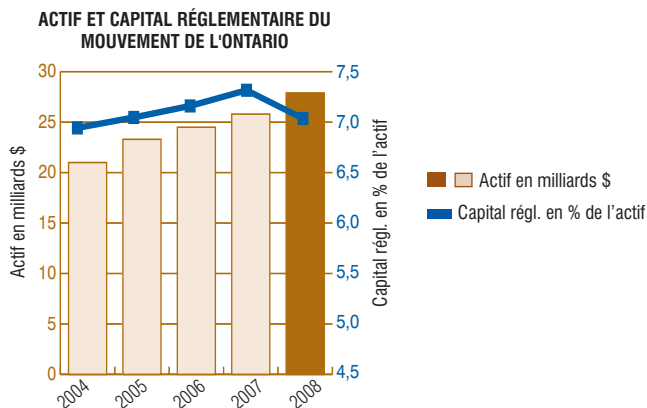
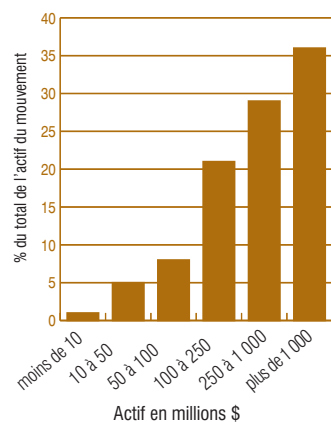
Vue d'ensemble de la SOAD

La Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD) protège tous les dépôts admissibles détenus par des caisses populaires et credit unions de l'Ontario. L'assurance-dépôts fait partie d'un vaste programme de protection offert à toutes les caisses populaires et credit unions de l'Ontario et est soutenue par une loi provinciale. La SOAD assure les dépôts à concurrence de 100 000 \$, à condition qu'ils satisfassent aux critères d'admissibilité et dans les limites de la couverture maximale. Pour obtenir plus de détails sur la couverture de base offerte aux déposants admissibles, veuillez consulter le site Web de la SOAD à l'adresse www.soad.com.

Aperçu économique

La SOAD remplit son mandat dans un monde complexe et dynamique. Elle surveille en permanence l'économie, le rendement des établissements assurés et l'évolution du contexte législatif et réglementaire. L'économie de l'Ontario a perdu de sa vigueur tout au long de 2008, principalement sous l'effet du ralentissement économique aux États Unis. La morosité économique a frappé tout particulièrement les secteurs manufacturier et forestier, situation qui s'est répercutée sur le mouvement des caisses populaires et credit unions. La tendance est censée se poursuivre jusqu'à la fin de 2009. L'économie de l'Ontario connaîtra peu de croissance, sinon aucune, avant le quatrième trimestre de 2009 au plus tôt.

PROFIL DU MOUVEMENT PAR TAILLE DE L'ACTIF



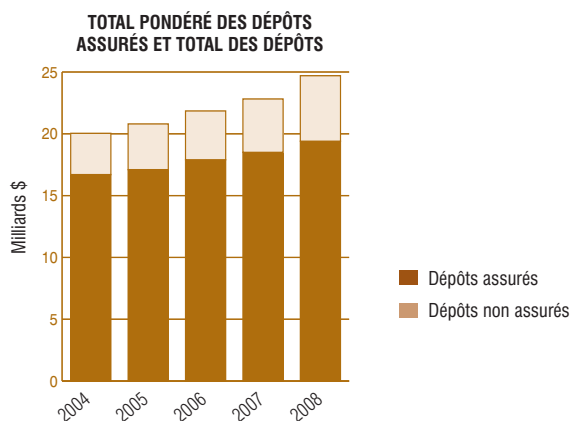
Aperçu des caisses populaires et credit unions de l'Ontario

Ces dernières années, le climat économique relativement favorable de l'Ontario a contribué au rendement des caisses populaires et credit unions de la province. Dans l'ensemble, malgré les conditions actuelles du marché, le mouvement demeure bien capitalisé, à proportion de 7 % de ses actifs en moyenne. De plus, il demeure relativement stable, même si des pressions économiques, commerciales et autres viennent miner les résultats de certains établissements assurés.

La tendance à long terme au regroupement s'est poursuivie en 2008. Le nombre d'établissements assurés en activité a baissé de neuf pour se fixer à 198 au total à la suite de fusions ou de liquidations. Aujourd'hui, environ la moitié de l'actif du mouvement de l'Ontario est détenu par les 11 plus grands établissements assurés, tandis que les 100 plus modestes en possèdent 5 %. Cette répartition de l'actif donne lieu à une dynamique intéressante dans le mouvement.

PROFIL DES ÉTABLISSEMENTS ASSURÉS DE LA SOAD, En bref...

	2008	2007
Nombre d'établissements assurés	198	207
Actif total (en milliards)	27,9 \$	26,0 \$
Total des dépôts (en milliards)	24,9 \$	22,8 \$
Dépôts assurés (en milliards)	19,3 \$	18,5 \$
en pourcentage du total des dépôts	78 %	81 %
Ratio du capital réglementaire (sur la base du levier)	7,00	7,26 %
Qualité de l'actif (coûts liés aux prêts en % de l'actif moyen)	0,12 %	0,13 %
Rendement (revenu net en % de l'actif moyen)	0,15 %	0,33 %

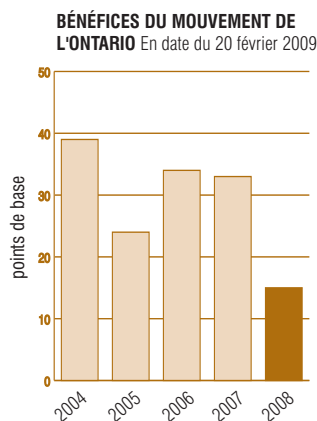


Le total global de l'actif et des dépôts au bilan a crû de plus de 6,5 % sur 12 mois pour atteindre 27,9 milliards de dollars. Les prêts commerciaux ont continué sur leur lancée avec une très forte croissance de 13 %, tandis que les prêts hypothécaires résidentiels ont augmenté au rythme moindre de 5 %. À la fin de 2008, les liquidités brutes ont progressé légèrement pour se fixer à 13,27 %, inversant du coup une tendance baissière triennale.

Le capital global du mouvement a diminué, passant à 7 % de l'actif, dont plus de 4 % représentait des bénéfices non répartis. À la fin de 2008, tous les établissements assurés, sauf quatre, possédaient le capital minimal prescrit par la loi.

Tout au long de 2008, le risque de crédit global du mouvement, mesuré d'après l'ensemble des coûts liés aux prêts, et les prêts en souffrance ont augmenté, tandis que les conditions du marché changeaient. Outre la hausse des prêts en souffrance, le ratio de couverture (provisions pour prêts en pourcentage des prêts douteux) a reculé pour s'établir à 57 %. Le montant brut des prêts en souffrance depuis plus de 30 jours a augmenté pour se chiffrer à 116 points de base du total des prêts, contre 107 en 2007.

En 2008, la rentabilité a diminué pour atteindre 15 points de base, comparativement à 33 en 2007. Un certain nombre d'établissements ont essuyé des pertes d'exploitation pendant l'année. La SOAD les surveille étroitement afin de s'assurer que les problèmes à l'origine des pertes sont résolus ou que les sociétaires y injectent suffisamment de capital pour soutenir leur viabilité.



Les problèmes posés par le papier commercial adossé à des actifs (PCAA) et d'autres instruments financiers complexes, qui ont fait les choux gras des médias, ont provoqué un fort resserrement de certains marchés du crédit. Dans les premiers temps, le mouvement des caisses populaires et credit unions a vu reculer ses liquidités, mais les encaisses se sont stabilisées à mesure que les établissements assurés ont pris les mesures qui s'imposaient pour venir à bout de la tendance. À la fin de 2008, le Comité Crawford a mené à terme la restructuration du PCAA. Par conséquent, la plupart des caisses populaires et credit unions qui détenaient des instruments de cette catégorie en ont demandé la réévaluation et ont comptabilisé des moins-values en conséquence. Les rajustements ont joué pour partie dans la réalisation de bénéfices inférieurs aux attentes.

En 2008, la conformité avec les normes de saines pratiques commerciales et financières a continué de s'améliorer, comme en témoignent les résultats du programme de révision (d'inspection) sur place. À la fin de l'année, plus de 93 % des établissements assurés, dont la quasi totalité des plus grands, avaient réussi à se conformer intégralement à toutes les normes – une amélioration par rapport à l'année précédente.

LA COTATION GÉNÉRALE DES RISQUES RPD : DE 2004 À 2008 RÉPARTITION FONDÉE SUR LE POURCENTAGE DE L'ACTIF DU MOUVEMENT PRIME CALCULÉE SUR 1 000 \$ DE DÉPÔTS ASSURÉS						
Catégorie de prime \$	Niveau de risque	2004	2005	2006	2007	2008
0,90	Faible	38 %	36 %	34 %	42 %	32 %
1,00	Faible	40 %	48 %	53 %	46 %	56 %
1,15	Modéré	20 %	15 %	6 %	10 %	9 %
1,40	Élevé	1 %	1 %	7 %	2 %	1 %
2,10	Élevé	1 %	0 %	0 %	0 %	2 %

FICHE DE RENDEMENT FINANCIER 2008 DE LA SOAD (MILLIONS \$)			
	Prévisions SOAD	Réalité SOAD	Resultat consolidé réel*
Fonds d'assurance	116,6 \$	97,0 \$	95,6 \$
Provision brute d'assurance	5,0 \$	27,8 \$	27,8 \$
Recouvrement de pertes des années passées	-	2,5 \$	3,4 \$
Total des frais d'exploitation bruts	6,8 \$	6,4 \$	8,5 \$
Total des frais d'exploitation nets	6,7 \$	6,1 \$	8,4 \$
Rendement des placements	4,0 %	3,37 %	3,37 %
*Consolidation des EDDV. - établissements en liquidation			

Le régime de primes différentielles (RPD) de la SOAD est fondé sur le profil de risque global des établissements, et fait appel à des facteurs quantitatifs et qualitatifs pour cinq composantes clés – le capital, la qualité de l'actif, la conformité avec les normes de saines pratiques commerciales et financières, les bénéfices et le risque de taux d'intérêt. Le tableau ci-dessus illustre la migration négative vers des catégories de taux de primes plus élevées au cours de l'année écoulée. Par conséquent, la moyenne des taux de primes de l'assurance-dépôts a augmenté pour la première fois depuis plusieurs années.

Aux prises avec un marché concurrentiel où les taux d'intérêt restent faibles, le mouvement ontarien des caisses populaires et credit unions a connu de nouveaux regroupements tout en se développant pour élargir ses services aux collectivités de toute la province. Bien que la baisse de rentabilité de certains établissements assurés continue de susciter des inquiétudes concernant leur viabilité dans le contexte si concurrentiel des services financiers que nous connaissons, le mouvement demeure généralement stable.

Évolution du contexte législatif et réglementaire

En mai 2007, le projet de loi 187, qui comprend des modifications à la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions*, a reçu la sanction royale. Au début de 2009, le gouvernement a fait paraître, aux fins de consultation, un projet de règlement qui accompagnera la Loi. Une fois promulgués, les modifications apportées à la Loi et les règlements révisés, vraisemblablement plus tard en 2009, les

caisses populaires et credit unions auront des pouvoirs plus étendus qui leur permettront de mieux soutenir la concurrence des marchés des services financiers. Le rôle, les responsabilités et les pouvoirs de la SOAD seront aussi élargis pour inclure la réglementation de la solvabilité, ce qui donnera plus généralement à la Société les moyens de mieux protéger les déposants et les sociétaires et contribuera ainsi à la stabilité du mouvement.

Modèle de fonctionnement de la SOAD pour 2009

La SOAD a élaboré un modèle de fonctionnement qui résume sa manière de mener ses affaires, compte tenu de ses obligations légales et du contexte général dans lequel elle opère. Ce modèle s'inspire de la position que la SOAD occupe dans le filet de sécurité financier de l'Ontario et du mandat qui lui a été confié aux termes de la loi. Les activités de la direction et du Conseil d'administration de la SOAD tombent dans la catégorie générale de gouvernance, ce qui fait ressortir l'importance de la gestion stratégique et de la gestion des risques de l'entreprise. Le modèle souligne aussi l'importance de la responsabilité et de la reddition de comptes, et les fonctions essentielles que doit assumer la Société dans l'accomplissement de son mandat.

Établissements financiers de l'Ontario - Le Système de réglementation et de supervision

ministère des Finances, Commission des services financiers de l'Ontario, Société ontarienne d'assurance-dépôts

Contexte législatif

Loi sur les caisses populaires et les credit unions

Objectifs commerciaux de la SOAD

Dans l'intérêt des déposants :

- fournir une assurance-dépôts
- promouvoir les Normes de saines pratiques commerciales et financières
- appliquer des normes prudentielles et la réglementation de la solvabilité.

Autres lois, obligations légales et lignes directrices, dont

- les Directives du Conseil de gestion du Cabinet
- les autres lois, comme la *Loi sur les services en français*, la *Loi sur les normes d'emploi*, etc.

Gouvernance

Conseil d'administration Orientation des stratégies et des politiques

Comité de gestion du risque

Comité des ressources humaines

Comité de vérification et des finances

Responsabilité et reddition de comptes

- Plan d'entreprise
- Rapport annuel
- Réunions d'information
- Comité consultatif des intervenants
- Comité consultatif des vérificateurs externes

Gestion stratégique Stratégies de fonctionnement de la SOAD :

- Évaluation / Gestion du risque
- Réduction des coûts d'assurance
- Protection des déposants
- Relations de collaboration
- Efficience et efficacité

Gestion des risques de l'entreprise Principales catégories de risques de la SOAD :

- Stratégique
- Assurance
- Réglementation
- Opérationnel
- Financier
- Conformité à la réglementation

Principales fonctions

- Élaboration des politiques
- Examen et élaboration des règlements administratifs
- Conseils sur la législation
- Normes de saines pratiques commerciales et financières
- Communication avec les déposants et sensibilisation
- Communications internes
- Liaison avec les intervenants
- Aide internationale
- Réglementation de la solvabilité

- Évaluation des risques
- Assurance
- Respect de la loi et des règlements par les établissements
- Intervention / Résolution de faillites
- Gestion des paiements
- Gestion des demandes d'indemnités et des recouvrements
- Obligations de paiement
- Certificat d'assurance-dépôts
- Régime de primes différentielles

- Gestion de procédures judiciaires
- Gestion de l'actif et du passif
- Finances et Trésor
- Gestion des ressources humaines
- Affaires juridiques et administratives
- Technologie et gestion des systèmes d'information
- Vérification interne

Environnement de contrôle

Aperçu de la fiche de rendement équilibrée de 2009

OBJECTIF STRATÉGIQUE : ÉTABLISSEMENT D'UNE RÉGLEMENTATION FONDÉE SUR LE RISQUE ET LA GESTION DU RISQUE PROACTIVES ET ÉQUILIBRÉES

MESURE : Respect des règlements (capital, liquidité, etc.) et Saines pratiques commerciales et financières

CIBLE : Amélioration des niveaux de conformité

PRINCIPALES STRATÉGIES	PRINCIPAUX INDICATEURS DE RENDEMENT
1.1 Évaluation efficace des risques et de la conformité à la réglementation	• Identification des cas de non conformité • Identification de tous les établissements à risque élevé dans les 90 jours suivant leur rapport ou l'examen • Mise en œuvre des modifications requises aux déclarations électroniques des établissements • Lancement de programmes de GRE pour tous les grands établissements
1.2 Gestion efficace des risques (intervention)	• Programmes et processus appropriés pour tous les établissements assurés qui satisfont aux critères de risque définis • Amélioration des cotes de risque des établissements figurant dans la Liste de surveillance ou sous supervision (les établissements quittent le programme)
1.3 Règlement efficace des faillites	• Stratégies de règlement des faillites propres aux établissements de petite, moyenne et grande taille • Maintien de la confiance du public envers les établissements assurés • Protection des déposants • Coût net le plus bas pour le Fonds de réserve d'assurance-dépôts (FRAD)
1.4 Décaissements au titre de l'assurance-dépôts et liquidations	• Déposants payés conformément à leurs droits dans les 30 jours • Maximisation du recouvrement de l'actif des établissements en liquidation
1.5 Établissement et publication de normes prudentielles à l'intention des établissements assurés de catégorie II	• Publication de normes et de lignes directrices claires et concises
1.6 Recours aux pouvoirs conférés par la Loi pour mettre en application la conformité	• Niveau de conformité • Mise en application uniformisée et établissement d'un processus pour l'émission d'ordonnances
1.7 Mise en œuvre du nouveau rôle en matière de réglementation	• Mise en œuvre des nouvelles politiques et procédures • Communication des rôles et des attentes aux établissements assurés
1.8 Mise en œuvre d'un nouveau régime de primes différentielles (RPD) (sous réserve des approbations requises)	• Participation à l'élaboration d'une réglementation révisée • Approbation du nouveau RPD par le gouvernement • Mise en œuvre du nouveau RPD équitable fondé sur le risque
1.9 Collecte et publication de l'information	• Satisfaction des besoins de tous les utilisateurs
1.10 Fiabilité des travaux des vérificateurs externes des établissements assurés	• Sensibilisation des vérificateurs à l'égard des responsabilités liées à l'exécution des vérifications • Sensibilisation des vérificateurs à leur « obligation de diligence » envers les déposants et la SOAD

OBJECTIF STRATÉGIQUE : SOLIDE GOUVERNANCE DE LA SOAD

MESURE : Exécution du mandat

CIBLE : Atteinte des objectifs de la SOAD et respect des lois pertinentes

PRINCIPALES STRATÉGIES	PRINCIPAUX INDICATEURS DE RENDEMENT
2.1 Solide gouvernance de la SOAD	• Respect des politiques et procédures de la SOAD • Conformité à la Loi et respect des directives du Secrétariat du Conseil de gestion (SCG) et du gouvernement
2.2 Mise à jour du Cadre de gestion des risque de l'entreprise	• Identification et gestion de tous les risques importants • Intégration au processus de planification des activités • Répartition optimale des ressources
2.3 Progrès vers la cible du Fonds de réserve d'assurance-dépôts (FRAD)(56 pb à 68 pb)	• Progrès vers le FRAD à l'intervalle des cibles • Niveau de risque (préservation du capital), liquidité (conforme aux exigences), rendement (supérieur à la cible)

2.4 Mise à jour régulière des dispositions financières pour faire face aux éventualités (garantie du gouvernement, marge de crédit)	• Marge de crédit du gouvernement approuvée • Mise en place de procédures administratives appropriées pour faciliter l'accès aux fonds • Liquidités en quantité suffisante pour gérer les divers scénarios de faillite
2.5 Mise en œuvre du plan stratégique des technologies de l'information (TI)	• Organisation fiable et efficace des TI pour soutenir toutes les activités importantes de la SOAD (temps d'arrêt de moins de 2 p. 100) • Réalisation des cibles fixées dans le plan
2.6 Planification et responsabilité	• Planification et responsabilité efficaces : plan d'entreprise, fiche de rendement équilibrée, rapport annuel, réunion annuelle • Commentaires des intervenants
2.7 Maintien d'une fonction d'ombudsman efficace	• Nombre et type de plaintes • Résolution de toutes les plaintes
2.8 Révision de la stratégie complète des ressources humaines (RH)	• Capacité de recruter, de maintenir en poste et de stimuler du personnel compétent • Perfectionnement des compétences en réglementation de tous les employés concernés • Plans de relève et de dotation • Degré de satisfaction des employés (au-dessus des normes)
2.9 Fonctionnement efficace et efficient de la SOAD	• Réalisation du plan d'entreprise • Exécution des activités en respectant le budget • Systèmes, processus et mécanismes de contrôle efficaces
2.10 Conformité aux directives, aux normes et aux lois	• Niveau de conformité mesuré par les vérifications
OBJECTIF STRATÉGIQUE : SENSIBILISATION EFFICACE DU PUBLIC ET DES INTERVENANTS MESURE : Niveau de transparence et accessibilité de toute l'information utile CIBLE : Degré accru de sensibilisation des intervenants	
PRINCIPALES STRATÉGIES	PRINCIPAUX INDICATEURS DE RENDEMENT
3.1 Site Web complet : Information à jour pour les déposants, le public, les établissements assurés et les autres intervenants concernant le nouveau rôle	• Accès facile à tous les renseignements pertinents sur le mandat et les activités de la SOAD • Sondage auprès des utilisateurs
3.2 Maintien du service d'information téléphonique gratuit	• Prestation d'un accès aux renseignements utiles conforme aux normes de service
3.3 Information aux « points de vente »	• Brochures d'information à l'intention des déposants • Guide de consultation rapide à l'intention du personnel des établissements assurés • Autocollants à afficher dans tous les établissements
3.4 Communications	• Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan de communications • Élaboration de messages clés à l'intention des porte parole de la SOAD • Organisation de réunions régionales efficaces • Résultats des sondages
OBJECTIF STRATÉGIQUE : PARTENARIATS SOLIDES MESURE : Degré de satisfaction des partenaires stratégiques CIBLE : Amélioration du degré de satisfaction des partenaires stratégiques	
PRINCIPALES STRATÉGIES	PRINCIPAUX INDICATEURS DE RENDEMENT
4.1 Alliances stratégiques avec le Ministère, La Fédération, L'Alliance, Central 1, les autorités de réglementation – la CSFO, le CANAFE, le BSIF et la FICOM de la Colombie-Britannique	• Protocoles d'entente en place • Relations de travail efficaces • Commentaires des partenaires des alliances stratégiques
4.2 Relations avec les intervenants	• Connaissance des questions intéressant les intervenants et soutien manifesté à l'endroit des initiatives de la SOAD • Processus de consultation • Réunions régionales et annuelles • Comités consultatifs
4.3 Réseaux interprovinciaux, nationaux et internationaux	• Partage des connaissances et relations de travail efficaces
4.4 Experts et autres professionnels externes	• Disponibilité et capacités des ressources externes dont on pourrait avoir besoin

Gestion des risques de la SOAD

La SOAD gère ses risques en fonction de son Cadre de gestion des risques d'entreprise (CGRE) – un ensemble bien défini de politiques et de pratiques de gestion des risques approuvées par le conseil d'administration qui font que le conseil, le Comité de gestion du risque du conseil et la direction comprennent bien les risques auxquels la SOAD s'expose et gèrent ceux-ci en conséquence. Le CGRE est examiné en détail chaque année, et constitue l'un des paramètres fondamentaux de l'élaboration du plan d'entreprise et du budget opérationnel annuels de la SOAD.

APERÇU DE L'ÉVALUATION DES RISQUES IMPORTANTS AUXQUELS S'EXPOSE LA SOAD		
Description des risques	Niveau de risque	Tendance des risques
Risques liés à l'assurance-dépôts : Risque de perte résultant des facteurs suivants:		
- Évaluation du risque/Risque lié à un défaut de surveillance : Risque que la SOAD ne détecte pas rapidement ou systématiquement les établissements assurés présentant un niveau inacceptable de risque d'assurance pouvant entraîner des pertes financières	MODÉRÉ	—
- Gestion du risque/Risque lié à un manque d'intervention : Risque que la SOAD ne prenne pas les mesures qui s'imposent lorsqu'un établissement assuré présente un niveau inacceptable de risque d'assurance pouvant entraîner des pertes financières.	FAIBLE	—
- Risque lié à la gestion en cas de faillites/pertes : Risque que la SOAD ne prenne pas les mesures qui s'imposent pour gérer les établissements sous administration ou en liquidation, accroissant ainsi les pertes financières.	FAIBLE/ MODÉRÉ	—
- Risque de faillite des établissements en raison d'une fraude : Risque de pertes financières attribuables aux fraudes dans les petits établissements assurés dans lesquels la séparation des responsabilités ou les fonctions de vérification interne sont insuffisantes.	ÉLEVÉ	—
- Risque lié à la conjoncture : Risque pour la SOAD que les établissements assurés subissent des répercussions défavorables découlant de facteurs économiques régionaux, provinciaux et nationaux.	MODÉRÉ	^
Risques d'entreprise de la SOAD		
RISQUES STRATÉGIQUES : Risques de perte résultant d'un manquement du cadre réglementaire et des stratégies de la SOAD qui ne lui permettent donc pas de bien réagir aux risques importants ou nouveaux, notamment : • Risques politiques • Risque lié à l'orientation stratégique • Risques liés au cadre de réglementation, à la législation et aux politiques gouvernementales	MODÉRÉ	—
RISQUES DE RÉGLEMENTATION (une fois la Loi proclamée) : Risque sur la capacité de la SOAD de manquer s'acquitter de son mandat, notamment : • Risque lié aux normes prudentielles • Risque de non-conformité • Risque lié à la transition du rôle	MODÉRÉ	—
RISQUES FINANCIERS : Risques de perte résultant d'une mauvaise gestion de l'actif et du passif de la SOAD, notamment : • Risque de liquidité • Risque de placements et du marché • Risque de contrôles internes • Risque d'insuffisance du Fonds de réserve de l'assurance-dépôts	MODÉRÉ	—
RISQUES OPÉRATIONNELS : Risques de perte résultant de processus ou de systèmes internes insuffisants ou inefficaces, ou encore d'employés ou autres intervenants incompetents, ou bien de facteurs externes, notamment : • Risque de responsabilité • Risque de propriété • Risque de communications • Risques de santé et de sécurité • Risque de suspension des activités • Risques de soutien des technologies • Risques de défaillance des technologies • Risques d'impartition • Risque lié aux ressources humaines • Risque d'atteinte à la réputation	FAIBLE / MODÉRÉ	—
RISQUES LIÉS À LA NON-CONFORMITÉ : Risques de perte résultant du non-respect des lois et lignes directrices applicables, notamment : • Risque de non-respect de la <i>Loi sur les caisses populaires et les credit unions</i> • Risque de non-respect des lignes directrices du Conseil de gestion • Risque de non-application de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> • Risque lié aux lois régissant les ressources humaines • Risques de non-application des autres textes législatifs pertinents	FAIBLE	—

Rendement en fonction des objectifs stratégiques de 2008

OBJECTIF STRATÉGIQUE : ÉTABLIR UNE RÉGLEMENTATION FONDÉE SUR LE RISQUE ET UNE GESTION DU RISQUE PROACTIVES ET ÉQUILIBRÉES MESURE/CIBLE : Respect des règlements (capital, liquidité, saines pratiques commerciales et financières)		
PRINCIPAUX OBJECTIFS STRATÉGIQUES	PRINCIPAUX INDICATEURS DE RENDEMENT (MESURE/CIBLE)	ATTEINT
1.1 Évaluation efficace des risques (surveillance et examens)	• Identification de tous les établissements à risque élevé dans les 90 jours suivant leur rapport ou examen	✓
1.2 Utilisation des conditions de la Police d'assurance-dépôts pour gérer le risque d'assurance	• Changement dans la cotation du risque	✓
1.3 Intervention appropriée	• Tous les établissements assurés qui satisfont aux critères de risque définis sont transférés aux programmes appropriés	✓
	• Amélioration des cotes de risque des établissements de la Liste de surveillance ou Supervision (les établissements quittent le programme)	✓
1.4 Règlement efficace des faillites	• Maintien de la confiance du public	✓
	• Protection des déposants	✓
	• Coût net pour le FRAD	✓
1.5 Décaissements au titre de l'assurance-dépôts et liquidations	• Les déposants sont payés conformément à leurs droits dans les 30 jours	✓
	• Maximisation du recouvrement de l'actif des établissements en liquidation	✓
1.6 Conformité aux normes des saines pratiques commerciales et financières (Règlement n° 5)	• Conformité totale ou renvoi à un programme d'intervention si l'établissement ne se conforme pas	✓
1.7 Création d'un nouveau régime de primes différentielles (RPD)	• Nouveau RPD équitable basé sur le risque	✓
	• Approbation du nouveau RPD par le gouvernement	*
	• Processus efficace de consultation	✓
1.8 Élaboration et publication de lignes directrices et de normes réglementaires	• Conformité aux lignes directrices et normes	*
1.9 Collecte et publication de l'information	• Satisfaction des besoins de tous les utilisateurs	✓
OBJECTIF STRATÉGIQUE : SOLIDE GOUVERNANCE DE LA SOAD MESURE/CIBLE : Réalisation complète du plan d'entreprise et respect des lois pertinentes		
PRINCIPAUX OBJECTIFS STRATÉGIQUES	PRINCIPAUX INDICATEURS DE RENDEMENT (MESURE/CIBLE)	ATTEINT
2.1 Solide gouvernance de la SOAD	• Respect des politiques et procédures de la SOAD	✓
	• Conformité avec la Loi et respect des directives du Secrétariat du Conseil de gestion (SCG) et du gouvernement	✓
2.2 Cadre de gestion du risque d'entreprise	• Identification et gestion de tous les risques importants	✓
	• Répartition appropriée des ressources	✓
2.3 Fonds de réserve d'assurance-dépôts (FRAD) adéquat	• FRAD à l'intérieur des cibles approuvées	X
	• Niveau de risque (préservation du capital), liquidités (à l'intérieur des exigences), rendement (supérieur à la cible)	✓

✓ Atteint X Pas atteint * Reporté

2.4 Mise à jour régulière des dispositions financières pour faire face aux éventualités (garantie du gouvernement, marge de crédit)	• Liquidités en quantité suffisante pour gérer les divers scénarios de faillite	✓
2.5 Stratégie des technologies de l'information (TI)	• Organisation fiable et efficace des TI pour soutenir toutes les activités importantes de la SOAD • Temps d'arrêt de moins de 2 p. 100	✓ ✓
2.6 Planification et responsabilité	• Efficaces : Plan d'entreprise; fiche de rendement équilibrée; rapport annuel; réunion annuelle • Commentaires des intervenants	✓ ✓
2.7 Établissement d'une fonction d'ombudsman	• Nombre de plaintes • Résolution de toutes les plaintes	✓ ✓
2.8 Révision de la stratégie complète des ressources humaines (RH)	• Mise en œuvre de la stratégie des RH • Degré de satisfaction des employés (au-dessus des normes) • Formation et perfectionnement • Plan de la relève	✓ ✓ ✓ ✓
OBJECTIF STRATÉGIQUE : SENSIBILISATION EFFICACE DU PUBLIC ET DES INTERVENANTS		
MESURE/CIBLE : Niveau de transparence et accessibilité de toute l'information utile		
PRINCIPAUX OBJECTIFS STRATÉGIQUES	PRINCIPAUX INDICATEURS DE RENDEMENT (MESURE/CIBLE)	ATTEINT
3.1 Site Web complet : Information pour les déposants et information publique pour les établissements assurés et les autres intervenants	• Accès facile à tous les renseignements utiles sur les activités de la SOAD • Sondage auprès des utilisateurs	✓ *
3.2 Maintien de l'accès téléphonique gratuit	• Accès facile aux renseignements utiles (taux de réponse de 100 %, entièrement conforme aux normes de service)	✓
3.3 Information aux « points de vente »	• Brochures d'information et guides de consultation rapide (mesuré à l'aide de sondages supplémentaires)	✓
3.4 Communications	• Mise en œuvre du plan de communications • Résultats des sondages	✓ ✓
OBJECTIF STRATÉGIQUE : SOLIDES PARTENARIATS		
MESURE/CIBLE : Satisfaction des partenaires (intervenants et la SOAD), mesurée par les commentaires obtenus directement		
PRINCIPAUX OBJECTIFS STRATÉGIQUES	PRINCIPAUX INDICATEURS DE RENDEMENT (MESURE/CIBLE)	ATTEINT
4.1 Alliances stratégiques avec le Ministère, La Fédération, L'Alliance, Central 1, les autorités de réglementation – la CSFO, le CANAFE, le BSIF	• Relations de travail efficaces (commentaires des partenaires des alliances stratégiques)	✓
4.2 Consultations auprès des intervenants	• Réunion annuelle • Connaissance des questions intéressant les intervenants et soutien manifesté à l'endroit des initiatives de la SOAD	✓ ✓
4.3 Réseaux interprovinciaux, nationaux et internationaux	• Partage des connaissances et relations de travail efficaces	✓
4.4 Experts et autres professionnels externes	• Qualité des ressources externes dont on pourrait avoir besoin	✓

✓ Atteint X Pas atteint * Reporté

Examen des résultats financiers

La présente section présente un examen des résultats financiers de la Société en 2008, axé sur l'état consolidé des résultats d'exploitation et l'évolution du Fonds de réserve d'assurance-dépôts (FRAD). Les discussions et analyses de la direction doivent être lues conjointement avec les états financiers consolidés et les notes afférentes de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008.

Examen des résultats financiers consolidés de 2008

Depuis janvier 2005, la Société a adopté la note d'orientation 15 sur la consolidation des entités à détenteurs de droits variables (EDDV) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). Pour 2008, les états financiers consolidés combinent les résultats d'exploitation de la SOAD et ceux de dix établissements en liquidation qui répondent aux critères édictés pour la consolidation des EDDV, après l'élimination des opérations et des soldes intersociétés. On trouvera à la note 1a des notes afférentes aux états financiers consolidés tous les détails concernant ces conventions comptables.

La consolidation des EDDV a eu pour impact sur les états financiers de la SOAD au 31 décembre 2008 (après l'élimination des opérations et des soldes intersociétés) une augmentation nette de 2,9 millions \$ de l'actif total et une hausse de 4,3 millions du passif. L'état des résultats d'exploitation indique aussi une augmentation des autres revenus de 1,0 million \$ et des dépenses d'exploitation de 2,1 millions. Il en a résulté une réduction de 1,1 million \$ du Fonds de réserve d'assurance-dépôts de la SOAD.

Quelques données financières consolidées et autres faits saillants :

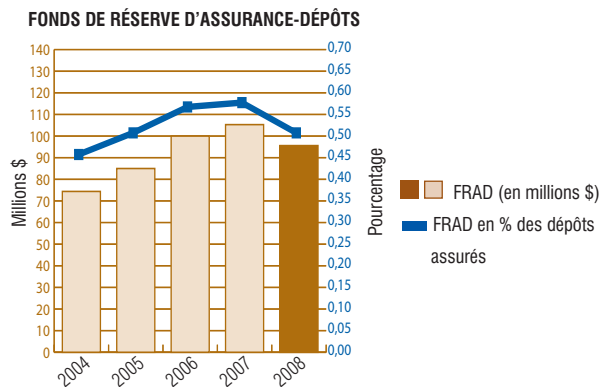
Exercice terminé le 31 décembre (en milliers \$)	2008 \$	2007 \$	2006 \$	Variation par rapport à 2007 \$ %		Comparative- ment à la cible	2008 Cible* \$
Fonds de réserve d'assurance-dépôts	95 638	105 308	100 020	(9 670)	(9 %)	x	115 178
Dépôts assurés du mouvement (en milliards \$)	19,3	18,5	17,8	0,8	4 %	✓	19,0
FRAD en % des dépôts assurés du mouvement	0,50 %	0,57 %	0,56 %	-	(0,07 %)	x	0,61 %
Revenu de primes	18 229	17 414	16 845	815	5 %	✓	18 000
Autres revenus	4 927	5 448	4 177	(521)	(10 %)	x	5 462
Frais d'exploitation bruts	8 490	7 025	5 775	1 465	21%	✓	8 903
Provision pour pertes d'assurance	27 825	10 800	500	17 025	158 %	x	5 000
Recouvrement sur pertes d'assurance	(3 430)	(196)	(212)	(3 234)	(1 650 %)	✓	(930)
Provision nette pour pertes d'assurance	24 395	10 604	288	13 791	130 %	x	4 070
Recouvrement des frais d'exploitation	(59)	(55)	(57)	4	7 %	✓	(55)

* Aux fins de comparaison, la cible pour 2008 comprends les résultats d'exploitation des EDDV.

✓ Atteint X Pas atteint

Fonds de réserve d'assurance-dépôts (FRAD)

Au 31 décembre 2008, le Fonds de réserve d'assurance-dépôts s'établissait à 95,6 millions \$, en baisse de 9,7 millions ou 9 p. 100 par rapport aux 105,3 millions \$ enregistrés à la même date l'an dernier. Ce montant représentait 50 points de base des dépôts assurés du mouvement, alors que la cible était fixée à 61 points de base. Ce recul du FRAD est attribuable à l'augmentation appréciable de la provision pour pertes d'assurance-dépôts durant l'année. En 2008, le revenu total s'est élevé à 23,2 millions \$, contre 8,4 millions de frais d'exploitation nets et 24,4 millions de provision nette pour pertes d'assurance, ce qui s'est traduit par une perte nette de 9,6 millions pour l'année.



Revenu de primes

Le revenu de primes pour l'année s'est élevé à 18,2 millions \$, soit une augmentation de 0,8 million ou 5 p. 100. Cette hausse est attribuable à la fois à la croissance des dépôts assurés (4 p. 100) et à une légère augmentation des profils de risque des établissements du mouvement. Le taux de primes moyen exigé en 2008 a été de 0,99 \$ par millier de dollars de dépôts assurés, contre 0,97 \$ en 2007.

Les taux de primes différentielles en vigueur en 2008 ont été les mêmes qu'en 2007. Les primes sont fondées sur le montant total des dépôts assurés détenus par les établissements assurés à la fin de leur exercice, et sont calculées conformément au système de classification des risques du régime de primes différentielles, défini par la réglementation.

La structure des taux de primes est la suivante :

STRUCTURE DES TAUX DE PRIMES					
Catégorie de prime	5	4	3	2	1
Cotation de risque	0 to 39,9	40 to 54,9	55 to 69,9	70 to 84,9	85 to 100
Taux de prime	2,10 \$	1,40 \$	1,15 \$	1,00 \$	0,90 \$

Autres revenus

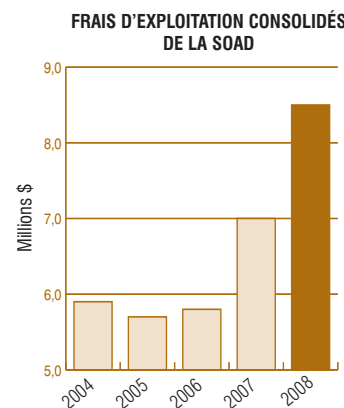
En 2008, les autres revenus ont atteint 4,9 millions \$ (incluant 1 million \$ correspondant à la consolidation des EDDV), soit 0,5 million ou 10 p. 100 de moins qu'en 2007. Ils étaient composés de revenus d'intérêts de 4,7 millions \$ et d'autres revenus divers s'élevant à 0,2 million. La baisse est venue principalement d'un rendement moyen inférieur durant l'année. L'Office ontarien de financement (OOF) gère le portefeuille de placements de la Société en vertu d'un contrat de gestion. Ce portefeuille, entièrement composé de titres du marché monétaire, a enregistré un rendement de

3,37 p. 100 pendant les 12 mois de 2008 (contre 4,55 p. 100 en 2007).

Provision pour pertes d'assurance-dépôts

La SOAD a comptabilisé une provision brute pour pertes d'assurance de 27,8 millions \$; de ce montant, 27,1 millions représentent des provisions spécifiques, et 0,75 million, une hausse de la provision générale pour pertes. L'augmentation totale a été en partie compensée par un montant de 3,4 millions \$ provenant du recouvrement de pertes spécifiques comptabilisées l'an dernier, ainsi que de la reprise des pertes nettes antérieures attribuables à la consolidation des EDDV.

Les provisions spécifiques de 27,1 millions \$ comprenaient une provision de 25 millions représentant la meilleure estimation de la direction au titre des coûts associés au règlement de la faillite d'une credit union. Cet établissement, d'une valeur de 70 millions \$, a fait faillite parce qu'il n'a pas pu s'acquitter de ses obligations envers les déposants à cause de montants irrécouvrables avancés à un fournisseur de services de « guichets automatiques privés » et d'investissements immobiliers d'une valeur supérieure à ce qui est permis par la loi. L'estimation est fondée sur les meilleurs renseignements disponibles à ce moment. Les montants éventuellement recouvrés à la suite des actions en justice et des autres mesures prises par la SOAD seront comptabilisés si et quand ils seront réalisés.



Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation bruts, y compris les salaires et les charges sociales, ont totalisé 8,5 millions \$ en 2008, soit une hausse de 1,5 million par rapport aux frais de 7,0 millions enregistrés en 2007. Cette hausse s'explique par l'augmentation des dépenses des EDDV, qui ont atteint 2,1 millions \$. Les

dépenses d'exploitation brutes de la SOAD avant la consolidation s'élevaient à 6,4 millions \$, soit 0,4 million ou 6 p. 100 de moins que la cible fixée pour 2008.

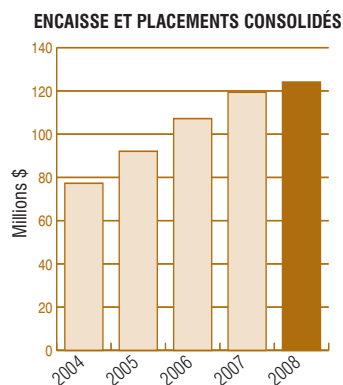
Sommaire de l'état consolidé de la situation financière

L'actif total consolidé s'est accru de 3,7 millions \$, soit 3 p. 100, par rapport à l'année dernière, pour atteindre 134,7 millions \$ au 31 décembre 2008. L'encaisse et les placements combinés ont augmenté de 4,7 millions \$, les prêts exigibles (sans les provisions) des EDDV ont diminué de 1,5 million, les primes et autres montants à recevoir combinés se sont accrus de 0,3 million, et les immobilisations (sans le montant cumulé des amortissements) ont enregistré une hausse de 0,03 million \$.

Le passif total consolidé s'est accru de 13,5 millions \$, soit dans une proportion de 53 p. 100, par rapport à l'année dernière, pour atteindre 38,9 millions. L'augmentation la plus importante est la hausse de 25 millions \$ de la charge à payer pour pertes d'assurance, qui a été en partie compensée par la diminution de 12 millions \$ des parts sociales d'adhésion et des dépôts découlant de la consolidation des EDDV.

Encaisse et placements

Depuis l'adoption des nouvelles normes comptables relatives aux instruments financiers le 1^{er} janvier 2007, tous les placements entrent dans la catégorie « disponible à la vente » et sont évalués selon leur juste valeur marchande, les gains et pertes non réalisés étant comptabilisés dans l'état consolidé des résultats jusqu'à la vente du titre. Au 31 décembre 2008, le total combiné des placements et de l'encaisse était de 124,1 millions \$ au lieu de 119,4 millions en 2007, soit une augmentation de 4,7 millions. Toujours au 31 décembre 2008, le portefeuille de placements de la Société avait un rendement moyen pondéré de 2,09 p. 100, en comparaison de 4,01 p. 100 à la fin de 2007. Tous les contrats portent sur des placements à taux fixe, facilement monnayables, qui ont au moins la cote R1 « moyen » sur l'échelle du DBRS. Le portefeuille ne compte pas de titres adossés à des créances. La politique de placements de la SOAD consiste à investir dans des valeurs mobilières à faible risque et à court terme, afin qu'elle puisse



satisfaire ses besoins de liquidités si un établissement membre venait à faire faillite et remplir ses obligations aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et du Règlement 78/95 de la *Loi sur les caisses populaires et credit unions de 1994*.

Prêts

Quand des établissements sont mis en liquidation et que la SOAD est nommée liquidatrice, elle est obligée de réaliser l'actif de chaque établissement. Or, les prêts constituent un élément majeur de cet actif. Au 31 décembre 2008, les prêts consolidés (sans la provision de 5,603 millions \$) s'élevaient à 5,622 millions \$. Au total, quatre nouveaux établissements ont été mis en liquidation en 2008. Le processus général à suivre par la direction des établissements pour déterminer les provisions pour prêts consiste à recenser et à calculer les pertes enregistrées par chaque portefeuille de prêts. Cette évaluation se fait en fonction de la meilleure estimation que la direction a pu faire.

Charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts

La charge à payer pour les pertes d'assurance-dépôts comporte à la fois des provisions pour pertes spécifiques et une charge générale à payer pour pertes. Une fois les EDDV en liquidation consolidées, le montant cumulé des pertes d'assurance-dépôts s'élevait à 30,6 millions \$ le 31 décembre 2008. Ce montant comprenait aussi une provision spécifique cumulative de 28,1 millions \$ pour les établissements en liquidation, ainsi qu'une provision générale pour pertes de 2,5 millions \$ qui représente la meilleure estimation que la direction a pu faire des pertes sur les dépôts assurés compte tenu du risque inhérent des établissements assurés.

Responsabilité de la direction

La direction de la Société ontarienne d'assurance-dépôts est responsable de l'intégrité et de la fidélité des états financiers figurant dans le rapport annuel. Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Grâce à son système de contrôles comptables internes de haute qualité et peu onéreux, la Société peut, avec un degré raisonnable de certitude, attester l'exactitude et la fiabilité de son information financière, ainsi que la comptabilisation appropriée de ses actifs et passifs et la protection efficace de ses actifs.

Les états financiers ont été examinés par le Comité de la vérification et des finances de la Société et approuvés par le Conseil d'administration. En outre, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., les vérificateurs, les ont vérifiés et leur rapport figure ci-contre.

Le président et chef de la direction,

Andy Poprawa, CA, C.Dir.

Le chef de l'administration et des finances,

James Maxwell

Toronto, Canada

Le 25 février 2009

Rapport des vérificateurs



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Au Conseil d'administration de la Société ontarienne d'assurance-dépôts

Nous avons vérifié l'état consolidé de la situation financière de la Société ontarienne d'assurance-dépôts au 31 décembre 2008 et les états consolidés des résultats d'exploitation et de l'évolution du fonds de réserve d'assurance-dépôts, du résultat étendu et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 25 février 2009

État consolidé de la situation financière

Exercice terminé le 31 décembre 2008, avec chiffres correspondants de 2007 (en milliers de dollars)

	2008	2007
Actif		
Encaisse (note 2)	6 125 \$	9 376 \$
Placements (note 3)	117 939	110 011
Prêts (déduction faite de la provision de 5 603 \$ (2007 – 5 746 \$)) (note 4)	5 622	7 115
Revenu de primes à recevoir	3 433	2 965
Autres débiteurs et intérêts à recevoir	496	631
Avances recouvrables au titre de l'assurance-dépôts	160	46
Immobilisations (déduction faite de l'amortissement cumulé de 3 237 \$ (2007 – 3 619 \$))	875	851
Total de l'actif	134 650 \$	130 995 \$
Passif		
Créditeurs et charges à payer	3 644 \$	3 239 \$
Parts sociales d'adhésion et dépôts des établissements en liquidation (note 5)	1 276	13 324
Revenu de primes reporté	3 465	3 079
Charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts (note 6)	30 589	5 826
Total du passif	38 974	25 468
Capitaux propres		
Fonds de réserve d'assurance-dépôts	95 638	105 308
Cumul des autres éléments du résultat étendu	38	219
Total des capitaux propres	95 676	105 527
Total du passif et des capitaux propres	134 650 \$	130 995 \$

Engagements découlant du contrat de location (note 7)
Éventualités (note 12)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du Conseil d'administration,

_____ administrateur

_____ administrateur

État consolidé des résultats d'exploitation et de l'évolution du fonds de réserve d'assurance-dépôts

Exercice terminé le 31 décembre 2008, avec chiffres correspondants de 2007 (en milliers de dollars)

	2008	2007
Revenus		
Revenus de primes	18 229 \$	17 414 \$
Revenus divers	4 927	5 448
	23 156	22 862
Frais d'exploitation – SOAD		
Salaires et charges sociales	4 028	3 686
Frais d'exploitation	2 331	2 057
Recouvrement de frais d'exploitation	(59)	(55)
	6 300	5 688
Frais d'exploitation – établissements en liquidation	2 131	1 282
	8 431	6 970
Résultat net	14 725	15 892
Provision pour pertes d'assurance (note 6)	24 395	10 604
Résultat net global	(9 670)	5 288
Fonds de réserve d'assurance-dépôts, au début de l'exercice	105 308	100 020
Fonds de réserve d'assurance-dépôts, à la fin de l'exercice	95 638 \$	105 308 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

État consolidé du résultat étendu

Exercice terminé le 31 décembre 2008, avec chiffres correspondants de 2007 (en milliers de dollars)

	2008	2007
Résultat net global	(9 670)\$	5 288 \$
Autres éléments du résultat étendu		
Gains (pertes) non réalisé(e)s sur des placements disponibles à la vente, au cours de l'exercice	(181)	(6)
Résultat étendu (pertes)	(9 851)\$	5 282 \$

État du cumul des autres éléments du résultat étendu de l'exercice terminé le 31 décembre 2008, avec chiffres correspondants de 2007

	2008	2007
Cumul des autres éléments du résultat étendu, au début de l'exercice (note 3)	219 \$	225 \$
Vente de placements disponibles à la vente liés au solde d'ouverture du cumul des autres éléments du résultat étendu	(219)	(225)
Gains et pertes non réalisés sur des placements disponibles à la vente, au cours de l'exercice	38	219
Variation nette au cours de l'exercice	(181)	(6)
Cumul des autres éléments du résultat étendu, à la fin de l'exercice	38 \$	219 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2008, avec chiffres correspondants de 2007 (en milliers de dollars)

	2008	2007
Rentrées(sorties) de fonds liées aux activités suivantes		
Exploitation		
Résultat net global	(9 670)\$	5 288 \$
Éléments imputés à l'exploitation, sans incidence sur l'encaisse		
Provision pour pertes	24 395	10 604
Pertes sur la cession d'immobilisations	1	3
Gains non réalisés (pertes non réalisées) sur des placements disponibles à la vente, au cours de l'exercice	(181)	219
Amortissement	195	152
Acquisition d'immobilisations provenant d'établissements en liquidation	-	(83)
Rajustement net lié aux établissements sortis au cours de l'exercice	(17)	-
	14 723	16 183
Variation des éléments suivants :		
Prêts	1 493	(6 880)
Revenu de primes à recevoir	(468)	(375)
Autres débiteurs et intérêts à recevoir	135	(316)
Créditeurs et charges à payer	405	299
Parts sociales d'adhésion et dépôts des établissements en liquidation	(12 048)	13 208
Revenu de primes reporté	386	258
	(10 097)	6 194
Variations des soldes d'encaisse des établissements en liquidation	242	(9 547)
Avances nettes de l'assureur des dépôts	9 980	9 580
Avances nettes d'assurance-dépôts	(9 968)	(9 575)
Total des recouvrements nets d'assurance-dépôts/(avances) (note 6)	254	(9 542)
	4 880	12 835
Investissement		
Acquisition de placements détenus en fin d'exercice	(117 939)	(110 011)
Produit de la vente de placements	110 011	82 637
Acquisition d'immobilisations	(203)	(687)
Produit de la vente d'immobilisations	-	3
	(8 131)	(28 058)
Augmentation (diminution) des liquidités au cours de l'exercice	(3 251)	(15 223)
Liquidités, au début de l'exercice	9 376	24 599
Liquidités, à la fin de l'exercice	6 125 \$	9 376 \$
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie :		
Commission de garantie de prêt payée au cours de l'exercice	7 \$	8 \$
Intérêts perçus au cours de l'exercice	4 521 \$	5 350 \$

Les liquidités s'entendent de l'encaisse et des placements à court terme, moins les emprunts (note 2).

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2008

GÉNÉRALITÉS

La Société ontarienne d'assurance-dépôts (la « SOAD » ou la « Société »), « entreprise opérationnelle » et agence de la province d'Ontario, poursuit ses activités à titre de société sans capital social, en vertu des dispositions de la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions* (la « Loi »).

Les objectifs de la Société en vertu de la Loi sont les suivants :

- offrir un régime d'assurance-dépôts aux sociétaires des établissements assurés;
- agir à titre d'organe de stabilisation auprès du mouvement des caisses populaires et credit unions;
- promouvoir des normes de saines pratiques commerciales et financières;
- recueillir et publier des statistiques;
- fournir de l'aide financière aux établissements assurés;
- agir à titre d'administrateur des établissements assurés;
- réduire le plus possible le risque lié à l'assurance-dépôts et l'importance des indemnisations.

La Loi habilite la Société à exiger des établissements assurés le paiement de primes lui permettant de financer l'assurance-dépôts et de payer ses frais d'administration. La Société établit chaque année le taux des primes. Celles-ci, une fois approuvées par le gouvernement de l'Ontario, sont intégrées dans les règlements avec d'éventuelles modifications.

Le 18 mai 2007, la sanction royale a été accordée au projet de loi 187 comprenant des modifications à la Loi afin que soient révisées la mission et les responsabilités de la Société. Les modifications devraient avoir force exécutoire en 2009.

Les emprunts de la Société font l'objet d'une garantie de la part du ministre des Finances agissant au nom de la province d'Ontario. La garantie s'élevait à 150 000 000 \$ au maximum et était en vigueur jusqu'au 31 décembre 2008. En vertu de la

garantie de prêt qui a pris fin le 31 décembre 2008, en plus de la commission de garantie, qui était de 0,5 % du solde moyen en fin de journée de tout titre de créance bénéficiant de la garantie du ministre, la province d'Ontario a fait payer un droit de cinq points de base sur la partie inutilisée de toute facilité de crédit garantie pour la période se terminant le 31 décembre de chaque année pendant laquelle la garantie était en vigueur. Après la fin de l'exercice, le ministre des Finances a approuvé une marge de crédit de 250 000 000 \$ (sans commission d'attente) souscrite auprès de l'Office ontarien de financement et arrivant à échéance le 31 décembre 2013.

1. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés ci-joints ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Pour faciliter la compréhension de ses états financiers consolidés, la Société présente ci-dessous un résumé de ses principales conventions comptables.

(A) RÈGLES DE CONSOLIDATION

Les présents états financiers consolidés comprennent l'actif et le passif ainsi que les résultats d'exploitation de toutes les entités à détenteurs de droits variables (EDDV) dans lesquelles la Société est le principal bénéficiaire après élimination des opérations et des soldes intersociétés.

(B) INSTRUMENTS FINANCIERS

Changements de convention comptable

Le 1^{er} janvier 2007, la Société a adopté les nouvelles normes comptables sur les instruments financiers publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). Elles sont définies dans le chapitre 1530 du Manuel, Résultat étendu, et dans le chapitre 3855, Instruments financiers – comptabilisation et évaluation. Ce changement de convention comptable exige que la Société présente un nouvel état consolidé du résultat étendu, qui comprend le résultat net et les variations des gains et des pertes non réalisés découlant des placements disponibles à la vente.

(C) ENTITÉS À DÉTENTEURS DE DROITS VARIABLES

En 2005, la Société a adopté la note d'orientation en comptabilité (NOC) sur la consolidation des entités à détenteurs de droits variables (EDDV). Les EDDV se caractérisent par le fait que les investisseurs n'ont pas de bloc de contrôle financier ou que les investissements à risque ne sont pas suffisants pour permettre à l'entité de financer ses activités sans un soutien financier subordonné supplémentaire de la part d'autres parties. La NOC 15 exige la consolidation d'une EDDV par son bénéficiaire principal, défini comme étant la partie qui perçoit la majorité des bénéfices résiduels attendus ou qui absorbe la majorité des pertes prévues de l'entité, ou les deux. Il s'avère que, en sa qualité de liquidateur de l'actif des caisses populaires et credit unions en liquidation, la Société est tenue, aux termes de ces règles, de consolider les caisses populaires et credit unions en liquidation si le montant réclamé par la SOAD sur les avoirs représente plus de 50 % du passif total de ces établissements durant l'exercice. L'actif et le passif des caisses populaires et credit unions qui répondent aux critères de consolidation ont été consignés dans les livres de la Société à leur juste valeur respective en date des 31 décembre 2008 et 2007.

(D) REVENU DE PRIMES

La Société a adopté un régime de primes différentielles fondé sur une classification des risques, qu'elle applique, selon le règlement, aux dépôts assurés détenus par les établissements assurés. Le revenu de primes est calculé sur la base des déclarations annuelles que les établissements membres doivent produire 75 jours après la fin de leur exercice. Il est comptabilisé une fois qu'il a été encaissé.

(E) PROVISION POUR PERTES

La provision pour pertes couvre les avances d'assurance-dépôts accordées aux établissements assurés en liquidation ainsi qu'une charge à payer pour les pertes au sujet desquelles aucune avance n'a été versée à la date de l'état consolidé de la situation financière.

Les fonds avancés à titre d'assurance-dépôts et de prêts aux établissements assurés sont à l'origine inscrits au prix coûtant. Les avances d'assurance-dépôts recouvrables figurent dans l'état consolidé de la situation financière, déduction faite des provisions connexes.

La charge à payer pour les pertes d'assurance-dépôts comporte à la fois des provisions pour pertes spécifiques et une charge à payer générale pour pertes. Les provisions spécifiques pour pertes à l'égard des dépôts assurés sont estimées par la direction et comptabilisées dans les situations qui, de l'avis de la direction, sont susceptibles d'entraîner des pertes pour la Société.

La charge à payer générale pour pertes est calculée en fonction de la meilleure estimation que la direction puisse faire des pertes sur les dépôts assurés découlant du risque inhérent aux établissements assurés. La provision est établie en évaluant le risque global au sein des établissements assurés selon les conditions actuelles du marché et la conjoncture, la probabilité de pertes et la prise en compte de l'expérience en matière de pertes subies par le passé. Il n'est pas possible de prévoir avec certitude l'évolution de la conjoncture, et les pertes réelles peuvent varier, parfois considérablement, par rapport aux estimations de la direction.

(F) PRESTATIONS DE RETRAITE

La Société a un régime de retraite à cotisations déterminées pour tous ses employés permanents non contractuels ainsi que des dispositions supplémentaires prévoyant des prestations de retraite dépassant les limites du régime de retraite enregistré. Elle impute aux résultats le coût des prestations de retraite gagnées par les employés pendant que ceux-ci sont à son service. La charge de retraite représente un pourcentage fixe du revenu des employés, plus la contribution de contrepartie jusqu'à un maximum de 4 %. La Société n'assume ni risque mathématique, ni risque d'investissement.

(G) AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

Les avantages complémentaires de retraite sont des prestations complémentaires d'assurance-maladie, soins dentaires et vie, que la Société accorde tant aux employés en activité pour lesquels une date d'admissibilité intégrale a pu être établie qu'aux retraités actuels remplissant les conditions voulues. La Société inscrit les obligations au titre de ces régimes à mesure que les employés fournissent les services nécessaires pour obtenir les prestations futures. L'obligation au titre des prestations constituées est déterminée sur une base actuarielle selon la méthode de répartition au prorata des

services. Les gains et les pertes cumulatifs excédant cette obligation au début de l'exercice sont amortis sur le nombre moyen restant d'années de service des employés en activité.

(H) PLACEMENTS

Les placements sont classés, selon les intentions de la direction, comme étant disponibles à la vente. Ils sont mesurés à leur juste valeur, et les gains et les pertes non réalisés sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu, jusqu'à ce qu'ils soient réalisés ou vendus. Les intérêts acquis sont calculés au taux d'intérêt effectif.

(I) INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL ET INSTRUMENTS FINANCIERS – INFORMATIONS À FOURNIR ET PRÉSENTATION

La Société a adopté, à compter du 1^{er} janvier 2008, trois nouvelles normes de présentation d'informations publiées par l'ICCA. Il s'agit du chapitre 1535 du Manuel, Informations à fournir concernant le capital, du chapitre 3862, Instruments financiers – informations à fournir, et du chapitre 3863, Instruments financiers – présentation.

(J) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement du mobilier et du matériel est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif, au taux annuel de 20 %. Les ordinateurs ainsi que les logiciels et le matériel connexes sont amortis sur une période de trois ans selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail.

(K) IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La Société utilise la méthode du report variable pour comptabiliser ses impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, des actifs et des passifs d'impôts futurs sont constatés pour tenir compte des conséquences fiscales futures attribuables aux écarts entre la valeur comptable des actifs et des passifs existants figurant dans les états financiers et leur valeur fiscale respective. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont calculés selon les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur qui devraient s'appliquer aux bénéfices imposables des exercices au cours desquels il est prévu que ces écarts temporaires se résorberont. Les conséquences pour les actifs et les passifs d'impôts futurs d'une modification des taux d'imposition sont comptabilisées dans les résultats de la période

comprenant la date à laquelle la modification est en vigueur ou pratiquement en vigueur.

(L) NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE (IFRS)

Le Conseil des normes comptables (CNC) du Canada a confirmé que les IFRS remplaceraient, le 1^{er} janvier 2011, les normes et interprétations canadiennes en tant que principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada applicables aux entreprises publiques ayant une obligation de rendre des comptes. Par conséquent, la SOAD sera tenue de dresser ses états financiers du 31 décembre 2011, y compris l'information comparative, conformément aux IFRS. La Société a établi une stratégie de mise en œuvre et un échéancier en prévision du passage aux IFRS. Elle a également mis sur pied une équipe interfonctionnelle chargée des IFRS, et elle forme en conséquence ses employés clés. La Société évalue actuellement les conséquences du passage aux IFRS pour ses états financiers consolidés, les informations à fournir, ainsi que pour les systèmes de rapports financiers et les contrôles financiers en général.

2. ENCAISSE

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
	Montant (en milliers)	Montant (en milliers)
Encaisse	1 721 \$	3 437 \$
Encaisse des établissements en liquidation	4 404 \$	5 939 \$
Total	6 125 \$	9 376 \$

3. PLACEMENTS

Le 1^{er} janvier 2007, la Société a adopté les nouvelles exigences de l'ICCA en matière de comptabilisation des instruments financiers. Les placements sont des instruments financiers qui, pour cette raison, sont classés comme étant disponibles à la vente et mesurés à leur juste valeur; les gains et les pertes non réalisés sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat étendu jusqu'à ce qu'ils soient vendus. Le 1^{er} janvier 2007, les placements ont été mesurés comme il se doit à leur juste valeur. Un gain net non réalisé de 225 000 \$ provenant des placements disponibles à la vente a été comptabilisé comme solde d'ouverture du cumul des autres éléments du résultat étendu.

Les placements ont des échéances de 90 jours ou plus à la date d'achat. Leur rendement moyen pondéré est de 2,09 % (4,01 % en 2007). En conformité avec la politique de placement de la Société et la législation en vigueur, tous les contrats de placement sont à

taux fixes, facilement monnayables et ils ont au moins la cote R-1 « moyen » sur l'échelle du DBRS.

	31 décembre 2008			31 décembre 2007		
	Montant (en milliers)	Rendement réel moyen pondéré	Nombre moyen pondéré de jours jusqu'à l'échéance	Montant (en milliers)	Rendement réel moyen pondéré	Nombre moyen pondéré de jours jusqu'à l'échéance
Bons du Trésor - Canada	76 686 \$	0,88 %	94	72 884 \$	3,83 %	94
Acceptations bancaires	20 847	1,55 %	14	37 127	4,63 %	53
Titres à revenu fixe - province d'Ontario Taux flottant	20 406	3,76 %	257	-	-	-
Total	117 939 \$	2,09 %	107	110 011 \$	4,01 %	80

La Société a confié à contrat à l'Office ontarien de financement la gestion de son portefeuille de placements. La composition de ses placements est le reflet de ses obligations potentielles en matière d'assurance, et elle est structurée de manière à respecter les exigences aussi bien de la *Loi de l'impôt sur le revenu* que du Règlement 78/95 de la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions*.

4. PRÊTS (DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS)

Les prêts (déduction faite des provisions) d'un montant de 5 622 000 \$ (7 115 000 \$ en 2007) comprennent les prêts des credit unions en liquidation en raison de la consolidation de ces établissements considérés comme des entités à détenteurs de droits variables.

La provision globale de 5 603 000 \$ (5 746 000 \$ en 2007) pour prêts douteux a été créée par la direction des établissements en liquidation d'après leur analyse ou sur la recommandation d'un conseiller indépendant engagé à contrat avant que la SOAD devienne liquidateur. La SOAD a accepté les provisions établies. Tout rajustement ultérieur est inscrit comme un rajustement à la provision pour pertes de la SOAD. Au total, quatre nouveaux établissements ont été mis en liquidation en 2008. Le processus général à suivre par la direction des établissements pour déterminer les provisions pour prêts consiste à déceler et à calculer les pertes enregistrées par chaque portefeuille de prêts. Cet exercice exige de la direction qu'elle fasse preuve de jugement et qu'elle s'appuie sur des estimations solides. Le liquidateur se sert du produit de la réalisation des éléments d'actif de chaque établissement, complétés le cas échéant par des avances de la SOAD, pour rembourser tous les

déposants et créanciers. Le solde du produit de la réalisation sert à rembourser en premier lieu les avances de la SOAD, puis il est distribué au prorata aux sociétaires de l'établissement.

5. PARTS SOCIALES D'ADHÉSION ET DÉPÔTS DES ÉTABLISSEMENTS EN LIQUIDATION

Les parts sociales d'adhésion et les dépôts des établissements en liquidation d'un montant de 1 276 000 \$ (13 324 000 \$ en 2007) comprennent 806 000 \$ (778 000 \$ en 2007) de parts sociales et d'actions privilégiées et 470 000 \$ (12 546 000 \$ en 2007) de dépôts. La SOAD a l'obligation d'assurer les montants en dépôt jusqu'au plafond prescrit, mais non les parts sociales d'adhésion des sociétaires. En sa qualité de liquidateur, elle est cependant tenue de distribuer aux sociétaires les fonds résiduels une fois la liquidation terminée.

6. CHARGE À PAYER POUR PERTES D'ASSURANCE-DÉPÔTS

La provision pour pertes comprend des provisions spécifiques à l'égard de pertes connues ou probables de certains établissements assurés ne paraissant pas dans leurs états financiers et une charge à payer générale pour pertes non identifiées auprès d'établissements particuliers. La fraction de la provision pour pertes comptabilisée au cours de l'exercice à l'étude et des exercices précédents mais qui n'a pas encore été versée par la Société figure au passif de l'état consolidé de la situation financière sous « Charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts ».

	2008	2007
	(en milliers)	
Charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts, au début de l'exercice	(5 826)\$	(4,790)\$
Augmentation de la charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts au cours de l'exercice	(25 075)	(10,800)
Diminution de la charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts au cours de l'exercice précédent	680	196
Total de la provision pour pertes d'assurance de l'exercice	(24 395)	(10,604)
(Augmentation) diminution des avances d'assurance-dépôts recouvrables	(114)	26
Moins : Charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts, à la fin de l'exercice	(30 589)	(5,826)
Montants nets des recouvrements / (avances) d'assurance-dépôts	254 \$	(9,542)\$

Les provisions spécifiques pour pertes à l'égard des dépôts assurés sont estimées par la direction et comptabilisées dans les situations qui, de l'avis de la direction, sont susceptibles d'entraîner des pertes pour la Société.

La charge à payer générale pour pertes comprise dans la « Charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts » s'est élevée à 2 500 000 \$ (1 750 000 \$ en 2007). Elle est calculée suivant la méthode décrite à la note 1(E).

7. ENGAGEMENTS DÉCOULANT DU CONTRAT DE LOCATION

Le contrat de location-exploitation des locaux de la Société a été renouvelé le 6 août 2007, et il prendra fin le 5 août 2017. Selon les modalités du contrat, il n'y a pas de loyer de base à payer pour les 12 premiers mois. Les obligations globales qui en découlent sont réparties sur toute la durée du bail selon la méthode linéaire. Les loyers minimums futurs au cours des 9 prochaines années s'établissent comme suit :

<u>Années</u>	<u>Loyer annuel</u>
6 août 2008 – 5 août 2010	187 000 \$
6 août 2010 – 5 août 2012	206 000 \$
6 août 2012 – 5 août 2017	218 000 \$

De plus, la Société est tenue de payer l'impôt foncier et les frais d'entretien des aires communes qui s'élèvent actuellement à environ 250 000 \$ par an.

8. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La Société est imposable en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. Les pertes qu'elle a accumulées à des fins fiscales, d'un montant de 19 114 000 \$, viennent à échéance comme suit :

<u>Année</u> <u>d'imposition</u> <u>d'origine</u>	<u>Année</u> <u>d'imposition</u> <u>d'échéance</u>	<u>Montant</u> <u>(en milliers)</u>
2002	2009	5 161
2003	2010	4 124
2004	2014	3 790
2005	2015	2 833
2006	2026	1 102
2007	2027	258
2008	2028	1 846
		19 114 \$

La Société a estimé que la réalisation des actifs d'impôts futurs n'était pas plus probable qu'improbable; elle a, par conséquent, inscrit une provision pour moins value en regard des actifs d'impôts futurs.

9. RÉGIME DE RETRAITE

La Société offre à ses employés un régime de retraite à cotisations déterminées. Les charges de retraite imputées aux résultats de 2008 se sont élevées à 333 000 \$ (331 000 \$ en 2007).

10. AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

La Société comptabilise la valeur actuelle des avantages complémentaires de retraite. L'obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre 2008, établie sur une base actuarielle, s'est élevée à 1 438 000 \$ (1 284 000 \$ en 2007). Le coût annuel des prestations, y compris le coût des services rendus au cours de l'exercice, les intérêts débiteurs et l'amortissement des gains et des pertes est de 194 000 \$ (198 000 \$ en 2007). Le régime de la Société doit faire l'objet d'une évaluation actuarielle tous les trois ans. La dernière a eu lieu le 31 décembre 2008, et la prochaine devra donc être effectuée le 31 décembre 2011.

Les hypothèses utilisées pour l'évaluation actuarielle des obligations au titre des avantages futurs sont les suivantes : un taux d'intérêt de 6,75 % (5,5 % en 2007), un taux de croissance des salaires de 3,5 % (3,5 % en 2007) et un taux tendanciel moyen pondéré initial de 6,1 % (5,8 % en 2007) pour les frais médicaux et dentaires, baissant annuellement et graduellement à 5 % d'ici 2029. La Société évalue ses obligations au titre des prestations constituées le 31 décembre (le 30 septembre pour les exercices terminés le 31 décembre 2007 et les exercices antérieurs).

<u>RAPPROCHEMENT DE L'OBLIGATION</u> <u>ET DU PASSIF AU TITRE DES</u> <u>PRESTATIONS CONSTITUÉES</u>	<u>EXERCICE TERMINÉ</u> <u>LE 31 DÉCEMBRE 2008</u> <u>(EN MILLIERS)</u>	<u>EXERCICE TERMINÉ</u> <u>LE 31 DÉCEMBRE 2007</u> <u>(EN MILLIERS)</u>
Obligation au titre des prestations constituées	1 513 \$	1 901 \$
Contributions de l'employeur au cours de l'exercice	-	(9)
Perte actuarielle nette non amortie	(75)	(608)
Passif au titre des prestations constituées	1 438 \$	1 284 \$

<u>VARIATION DES OBLIGATIONS</u> <u>AU TITRE DES PRESTATIONS</u>	<u>EXERCICE TERMINÉ</u> <u>LE 31 DÉCEMBRE 2008</u> <u>(EN MILLIERS)</u>	<u>EXERCICE TERMINÉ</u> <u>LE 31 DÉCEMBRE 2007</u> <u>(EN MILLIERS)</u>
Obligation au titre des prestations constituées, au début de l'exercice	1 901 \$	1 868 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	55	56
Intérêts débiteurs	106	100
Pertes actuarielles (gains actuariels)	(510)	(86)
Prestations versées	(39)	(37)
Obligation au titre des prestations constituées, à la fin de l'exercice	1 513 \$	1 901 \$

11. FRAIS DES ADMINISTRATEURS

Au cours de l'exercice, les administrateurs ont reçu une rémunération globale de 100 000 \$ (93 000 \$ en 2007). Le total des frais des administrateurs est de 55 000 \$ (46 000 \$ en 2007). La rémunération du président du conseil est un minimum de 2 000 \$ par mois, qui comprend un tarif journalier de 500 \$. Le tarif journalier de tous les autres membres du conseil est de 350 \$. Ils reçoivent, en outre, des honoraires de 3 500 \$ par an.

12. ÉVENTUALITÉS

La Société fait l'objet de diverses actions en justice qui sont intentées dans le cours normal de ses activités, quand elle agit à titre d'administrateur ou de liquidateur. À la fin 2008, aucun tiers n'avait intenté d'action contre la Société. Par conséquent, aucune provision n'a été établie dans les présents états financiers.

13. RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit représente le risque de pertes financières que la Société subirait si un client ou une contrepartie d'un instrument financier manquait à ses obligations contractuelles, et il découle principalement des titres de placement de la Société. Celle-ci réduit au minimum son risque de crédit en investissant dans des instruments financiers de qualité supérieure et en limitant le montant engagé auprès d'une seule contrepartie. Les placements dans le fonds de réserve d'assurance-dépôts (FRAD) sont limités à ceux qu'autorisent les lois en vigueur, le cas échéant, et sont soumis aux limites imposées par la politique de placements, s'il en est.

La Société pourvoit une provision pour créances douteuses qui correspond à son estimation des pertes d'assurance-dépôts des établissements assurés. Les principales composantes de la provision sont une provision spécifique pour expositions particulières importantes de même qu'une provision générale établie à l'égard de pertes déjà subies mais non encore constatées. La provision générale est calculée sur la base de données historiques sur les paiements effectués à l'égard d'actifs financiers comparables.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité représente le risque que la Société soit incapable de satisfaire à ses obligations financières envers les déposants à mesure qu'elles viennent à échéance. La méthode de gestion des liquidités pratiquée par la Société lui prescrit de veiller, autant que faire se peut, à ce qu'elle dispose sans exception de liquidités suffisantes pour rembourser les créances à échéance, tant dans des conditions normales que dans des conditions difficiles, sans subir de pertes inacceptables ou encourir une atteinte à sa réputation.

Le plus souvent, la Société fait le nécessaire pour que son solde d'encaisse soit suffisant pour acquitter les charges d'exploitation prévues pendant 90 jours, y compris le coût du service de ses obligations financières, s'il en est. Les charges d'exploitation n'englobent pas les conséquences possibles de circonstances extrêmes qui ne peuvent être prévues raisonnablement, par exemple les catastrophes naturelles. La Société tient, en outre, la marge de

crédit suivante approuvée par le ministre des Finances : une somme de 250 000 000 \$ sur laquelle elle peut effectuer des prélèvements pour disposer de liquidités à titre d'assureur des dépôts des établissements assurés dans la province d'Ontario. La facilité précitée est en vigueur du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2013. Les intérêts sur les prélèvements seraient calculés au taux annuel égal au coût des emprunts à trois mois contractés par la province, plus 0,40 %, tel qu'il est calculé par l'Office ontarien de financement au début de chaque trimestre.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché représente le risque que la variation des prix de marché, par exemple taux de change, taux d'intérêt et cours des actions, nuise aux bénéfices et à la valeur de portefeuilles d'instruments financiers. La Société n'effectue aucune opération de change. Son principal objectif de placement consiste à préserver son capital et à réunir les liquidités nécessaires pour acquitter les indemnisations et les frais d'exploitation permanents.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS À TAUX FIXE

La Société comptabilise tous ses actifs financiers à taux fixe comme s'ils étaient disponibles à la vente. Par conséquent, une variation des taux d'intérêt à la date de déclaration ne se répercuterait pas sur le bénéfice net en ce qu'il a trait aux instruments à taux fixe. Une variation des taux d'intérêt de 100 points de base aurait entraîné une augmentation ou une diminution des capitaux propres de 866 000 \$ (933 000 \$ en 2007).

GESTION DU CAPITAL

Le conseil d'administration a pour principe d'améliorer la solidité financière du mouvement des caisses populaires et credit unions. Le fonds de réserve d'assurance-dépôts de la Société s'établit à 96 000 000 \$ au 31 décembre 2008, soit à 50 points de base des dépôts assurés du mouvement.

14. INFORMATIONS À FOURNIR SUR LA JUSTE VALEUR

La juste valeur de l'actif et du passif financiers, comprenant l'encaisse et les placements à court terme, les placements, les prêts, le revenu de primes à recevoir, les débiteurs et intérêts à recevoir ainsi que les créditeurs et charges à payer, les parts sociales d'adhésion et les dépôts, se rapproche de la valeur comptable. La juste valeur de la charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts n'a pas été déterminée, vu qu'il n'est pas possible de le faire de façon suffisamment fiable.

15. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants de 2007 ont été réagencés pour en permettre le rapprochement avec ceux des états financiers de 2008.

Établissements assurés par la Société ontarienne d'assurance-dépôts

LE 31 DÉCEMBRE 2008

Caisses Populaires

Caisse populaire Azilda Inc.
Caisse populaire Coniston Inc.
Caisse populaire d'Alban Limitée
Caisse populaire d'Alfred Limitée
Caisse populaire d'Earlton Limitée (La)
Caisse populaire d'Orléans Inc.
Caisse populaire de Bonfield Limitée
Caisse populaire de Cochrane Limitée
Caisse populaire de Cornwall Inc.
Caisse populaire de Field Limitée (La)
Caisse populaire de Hawkesbury Limitée
Caisse populaire de Hearst Limitée
Caisse populaire de Kapuskasing Limitée
Caisse populaire de la Vallée
Caisse populaire de Mattawa Limitée
Caisse populaire de Mattice Limitée
Caisse populaire de New Liskeard Limitée (La)
Caisse populaire de Noëlville Limitée
Caisse populaire de North Bay Limitée
Caisse populaire de Timmins Limitée (La)
Caisse populaire de Verner Limitée
Caisse populaire Lasalle Inc.
Caisse populaire Nolin de Sudbury Incorporée
Caisse populaire Nouvel-Horizon Inc.
Caisse Populaire Pointe-aux-Roches-Técumseh Inc.
Caisse populaire Rideau d'Ottawa Inc.
Caisse populaire St-Jacques de Hanmer Inc.
Caisse Populaire St. Charles Limitée
Caisse populaire Sturgeon Falls Limitée
Caisse populaire Trillium Inc.
Caisse populaire Val Caron Limitée
Caisse populaire Vermillon
Caisse populaire Vision Inc.
Caisse populaire Welland Limitée

Credit Unions

3M Employees' (London) Credit Union Limited
Adjala Credit Union Limited
Air - Toronto Credit Union Limited
Airline Financial Credit Union Limited
All Trans Financial Services Credit Union Limited
Altern Savings and Credit Union Limited
Anishinabek Nation Credit Union Inc.
APPLE Community Credit Union Limited
Arnstein Community Credit Union Limited
Auto Workers Community Credit Union Limited
Bay Credit Union Limited
Bayshore Credit Union Ltd.
Brewers Warehousing Employees (Hamilton) Credit Union Limited

Brewers Warehousing Employees (Kitchener) Credit Union Limited
Buduchnist Credit Union Limited
C.N. (London) Credit Union Limited
C.N.R. Employees (Lakehead Terminal) Credit Union Limited
Campbell's Employees' (Toronto) Credit Union Limited
Canada Sand Papers Employees' (Plattsville) Credit Union Limited
Canadian General Tower Employees (Galt) Credit Union Limited
Canadian Transportation Employees' Credit Union Ltd.
Canal City Savings and Credit Union Limited
Cataract Savings & Credit Union Limited
CCB Employees' Credit Union Limited
City Savings & Credit Union Limited
Communication Technologies Credit Union Limited
Community First Credit Union Limited
Community Saving & Credit Union Limited
Copperfin Credit Union Limited
Creative Arts Savings & Credit Union Limited
Croatian (Toronto) Credit Union Limited
Crown Cork & Seal Employees Credit Union Limited
Desjardins Credit Union Inc.
Domtar Newsprint Employees (Trenton) Credit Union Limited
DUCA Financial Services Credit Union Ltd.
Dundalk District Credit Union Limited
Dunnville and District Credit Union Limited
Durham Educational Employees' Credit Union Limited
Education Credit Union Limited
Equity Credit Union Inc.
Espanola & District Credit Union Limited
Estonian (Toronto) Credit Union Limited
ETCU Financial Credit Union Limited
Etobicoke Aluminum Employees' Credit Union Limited
Federal Employees (Kingston) Credit Union Limited
Fiberglas Employees (Guelph) Credit Union Limited
Finnish Credit Union Limited
Fire Department Employees Credit Union Limited (The)
FirstOntario Credit Union Limited
Food Family Credit Union Limited
Fort Erie Community Credit Union Limited
Fort York Community Credit Union Limited
Frontline Financial Credit Union Limited
G.S.W. (Fergus) Credit Union Limited
Ganaraska Credit Union Ltd.
Goderich Community Credit Union Limited
Golden Horseshoe Credit Union Limited
Goodyear Employees (Bowmanville) Credit Union Limited
Grey Bruce Health Services Credit Union Limited
Hald - Nor Community Credit Union Limited
Hamilton Community Credit Union Limited
Hamilton Municipal Employees' Credit Union Limited
Hamilton Teachers' Credit Union Limited

[Health Care Credit Union Limited](#)
[Heritage Savings & Credit Union Inc.](#)
[Hir-Walk Employees' \(Windsor\) Credit Union Limited](#)
[Hobart Employees' \(Owen Sound\) Credit Union Limited](#)
[Holy Angel's & St. Anne's Parish \(St. Thomas\) Credit Union Limited](#)
[Italian Canadian Savings & Credit Union Limited](#)
[Kawartha Credit Union Limited](#)
[Kellogg Employees Credit Union Limited](#)
[King-York Newsmen Toronto Credit Union Limited](#)
[Kingston Community Credit Union Limited](#)
[Korean \(Toronto\) Credit Union Limited](#)
[Korean Catholic Church Credit Union Limited](#)
[Krek Slovenian Credit Union Ltd.](#)
[L.I.U.N.A. Local 183 Credit Union Limited](#)
[Lambton Financial Credit Union Limited](#)
[Lasco Employees' \(Whitby\) Credit Union Limited](#)
[Latvian Credit Union Limited](#)
[Lear Seating Canada Employees' \(Kitchener\) Credit Union Limited](#)
[Libro Credit Union Limited](#)
[London Civic Employees' Credit Union Limited](#)
[London Diesel Employees' Credit Union Limited](#)
[London Fire Fighters' Credit Union Limited](#)
[Margosa Credit Union Limited](#)
[McMaster Savings and Credit Union Limited](#)
[Media Group Financial Credit Union Limited](#)
[Member Savings Credit Union Limited](#)
[MemberOne Credit Union Limited](#)
[Mennonite Savings and Credit Union \(Ontario\) Limited](#)
[Meridian Credit Union Limited](#)
[Miracle Credit Union Ltd.](#)
[Moore Employees' Credit Union Limited](#)
[Motor City Community Credit Union Limited](#)
[Municipal Employees \(Chatham\) Credit Union Limited](#)
[Nasco Employees' Credit Union Limited](#)
[Northern Credit Union Limited](#)
[Northern Lights Credit Union Limited](#)
[Northridge Savings & Credit Union Limited](#)
[ONR Employees' \(North Bay\) Credit Union Limited](#)
[Ontario Civil Service Credit Union Limited](#)
[Ontario Educational Credit Union Limited](#)
[Ontario Provincial Police Association Credit Union Limited](#)
[Oshawa Community Credit Union Limited](#)
[Ottawa Police Credit Union Limited](#)
[Ottawa Women's Credit Union Limited](#)
[Pace Savings & Credit Union Limited](#)
[Parama Lithuanian Credit Union Limited](#)
[Pedeco \(Brockville\) Credit Union Limited](#)
[Peek Frean Employees' \(Toronto\) Credit Union Limited](#)
[PenFinancial Credit Union Limited](#)
[Peoples Credit Union Limited](#)
[Peterborough Community Credit Union Limited](#)
[Police Credit Union Limited \(The\)](#)
[Polish Alliance \(Brant\) Credit Union Limited](#)
[Portuguese Canadian Credit Union Limited](#)
[Prime Financial Savings & Credit Union Limited](#)
[Prosperity One Credit Union Limited](#)

[Provincial Alliance Credit Union Limited](#)
[QuintEssential Credit Union Limited](#)
[R.B.W. Employees' \(Owen Sound\) Credit Union Limited](#)
[Railway Employees' \(Sarnia\) Credit Union Limited](#)
[Resurrection Credit Union Limited](#)
[Rochdale Credit Union Limited](#)
[Saugeen Community Credit Union Limited](#)
[Scarborough Hospitals Employees' Credit Union Limited](#)
[Sheridan Park Credit Union Limited](#)
[Slovenia Parishes \(Toronto\) Credit Union Limited](#)
[Smiths Falls Community Credit Union Limited](#)
[So-Use Credit Union Limited](#)
[Southlake Regional Health Centre Employees' Credit Union Limited](#)
[Southwest Regional Credit Union Ltd.](#)
[St. Mary's \(Toronto\) Credit Union Limited](#)
[St. Stanislaus-St. Casimir's Polish Parishes Credit Union Limited](#)
[Standard Tube Employees' \(Woodstock\) Credit Union Limited](#)
[Starnews Credit Union Limited](#)
[State Farm \(Toronto\) Credit Union Limited](#)
[Sudbury Credit Union Limited](#)
[Sunnybrook Credit Union Limited](#)
[Superior Credit Union Limited](#)
[Sydenham Community Credit Union Limited](#)
[Taiwanese - Canadian Toronto Credit Union Limited](#)
[Talka Lithuanian Credit Union Limited](#)
[Thamesville Community Credit Union Limited](#)
[Thorold Community Credit Union Limited](#)
[Thunder Bay Elevators Employees' Credit Union Limited](#)
[Toronto Catholic School Board Employees Credit Union Limited](#)
[Toronto Electrical Utilities Credit Union Limited \(The\)](#)
[Toronto Municipal Employees' Credit Union Limited](#)
[Twin Oak Credit Union Ltd.](#)
[Ukrainian Credit Union Limited](#)
[Unigasco Community Credit Union Limited](#)
[United Communities Credit Union Limited](#)
[United Employees Credit Union Limited](#)
[United Ukrainian Credit Union Limited](#)
[Unity Savings and Credit Union Limited](#)
[Utilities Employees' \(Windsor\) Credit Union Limited](#)
[Victory Community Credit Union Limited](#)
[Virtual One Credit Union Limited](#)
[William S. Gibson Employees' Credit Union \(Mt. Dennis\) Limited](#)
[Windsor Family Credit Union Limited](#)
[Your Credit Union Limited](#)
[Your Neighbourhood Credit Union Limited](#)

Fédérations

[L'Alliance des caisses populaires de l'Ontario Inc.](#)
[Central 1 Credit Union of Ontario](#)
[Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc.\(La \)](#)